



SOMMAIRE

	Pages
Point 97 de l'ordre du jour : Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	1
Point 20 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>)	1
Point 93 de l'ordre du jour : Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	16

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite**)

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Lors de la 1710^{ème} séance plénière qui s'est tenue le 7 novembre 1968, l'Assemblée générale a accepté une proposition qui demandait au Président de créer une commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour célébrer comme il convient le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1970. Plusieurs représentants ont émis quelques suggestions quant à la composition de la Commission, et après consultation, je crois que le mieux serait de s'en remettre au Bureau, puisque celui-ci a été constitué d'après le principe de la répartition géographique équitable, selon une formule approuvée par l'Assemblée générale elle-même.

2. S'il n'y a pas d'objection à cette proposition, je considérerai que l'Assemblée l'accepte.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'ai l'intention de convoquer le Bureau sous peu. En attendant, je voudrais demander aux délégations qui n'en font pas partie de présenter par écrit toutes les propositions concernant la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le 29 novembre 1968 au plus tard.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies (*fin***)

4. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant examiner le point 20 de l'ordre du jour au

sujet duquel deux documents lui ont été soumis. Le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité l'admission de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies [A/7310]. Quarante Membres ont présenté un projet de résolution [A/L.551/Add.1] sur ce sujet à l'Assemblée générale.

5. Pouvons-nous considérer que l'Assemblée accepte la recommandation du Conseil de sécurité et que le projet de résolution A/L.551/Add.1 concernant l'admission de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies est adopté par acclamation ?

Le projet de résolution est adopté par acclamation [résolution 2384 (XXIII)].

6. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je déclare la Guinée équatoriale Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la Guinée équatoriale occupe la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

7. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'ai le plus grand plaisir, au nom de l'Assemblée générale, à souhaiter la bienvenue à la Guinée équatoriale à l'occasion de son admission à l'Organisation; j'exprime à son gouvernement et à son peuple les félicitations sincères de cette assemblée et je leur présente nos meilleurs vœux pour l'avenir.

8. En mon nom personnel, je voudrais exprimer la satisfaction et la joie que j'éprouve à saluer dans notre langue commune le premier pays africain de langue espagnole Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également féliciter l'Espagne d'avoir si bien et si rapidement mis en pratique les principes de la Charte.

9. M. DE PINIES (Espagne) (*traduit de l'espagnol*) : Avant tout, Monsieur le Président, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation à vous voir reprendre vos fonctions. Ce nous est une cause d'émotion et de joie que de vous voir si parfaitement rétabli pour présider cette assemblée en ce jour solennel où elle accueille en la Guinée équatoriale un pays frère.

10. C'est avec un orgueil et une joie non dissimulés que je prends la parole pour féliciter tout d'abord la Guinée équatoriale de son entrée dans la grande famille des Nations Unies, en cette occasion solennelle pour le nouvel Etat et pour cette organisation.

11. Tous les membres du Conseil de sécurité ont déjà exprimé au nouvel Etat leurs souhaits de bienvenue et ont prononcé à son endroit des paroles d'encouragement et d'espoir. L'Espagne s'associe à ces vœux, mais elle y ajoute

* Reprise des travaux de la 1710^{ème} séance.

** Reprise des travaux de la 1674^{ème} séance

aujourd'hui l'émotion particulière d'avoir su "faire honneur, une fois de plus — qu'on nous pardonne ce manque de modestie —, à sa vocation de créatrice de peuples", comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères espagnol lors de sa récente intervention devant l'Assemblée générale [1697^{ème} séance, par. 69].

12. La Guinée a accédé à l'indépendance après un processus régulier de décolonisation qui a présenté certaines particularités. Tout d'abord, l'Espagne s'est pliée à toutes les règles d'une décolonisation bien comprise : elle a respecté les principes de la Charte et appliqué les résolutions dans leur intégralité, elle a fourni tous les renseignements qui lui ont été demandés; par deux fois elle a invité une commission de l'Organisation des Nations Unies¹ à visiter la Guinée où toutes facilités d'informations lui ont été accordées et où elle a pu surveiller directement le référendum sur la Constitution du nouvel Etat et, plus tard, les premières élections à la présidence de la République et au Parlement.

13. L'Espagne a appliqué le droit à la libre détermination tel qu'il est défini dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, c'est-à-dire qu'elle a admis que c'est aux populations autochtones et à elles seules qu'appartient ce droit. C'est pourquoi cette population seule a participé au processus de décolonisation. L'Espagne en a exclu expressément les colons espagnols qui habitaient le territoire depuis des générations, car elle considère que seuls les indigènes, et non les émigrants venus s'installer au cours des siècles, ont le droit de décider de leur avenir. Toute autre façon d'agir qui, dit-on, se produirait dans d'autres territoires aurait tourné en dérision la résolution 1514 (XV).

14. Il faut en second lieu relever une autre caractéristique peu commune; le processus de décolonisation s'est accompli de façon pacifique, sans violence, dans un climat d'harmonie parfaite entre le peuple guinéen et la Puissance administrante. Lorsqu'on sait que l'indépendance de bien des pays a été marquée par des effusions de sang et qu'elle est venue après une lutte cruelle de la population autochtone, on ne peut que souligner le fait que, dans ce cas, le Gouvernement espagnol et le peuple guinéen ont avancé la main dans la main et ont donné l'exemple d'une décolonisation pacifique assez exceptionnelle.

15. Enfin, je crois sincèrement que la naissance d'une république africaine attachée par des liens spirituels, culturels et linguistiques à toutes les nations hispaniques du nouveau continent est un autre trait remarquable. C'est précisément pour réaffirmer cette identité que l'indépendance a été fixée au 12 octobre, date à laquelle on commémore la découverte de l'Amérique par l'Espagne. Une fois encore, l'Atlantique ne sépare pas les peuples mais les rapproche et les unit.

16. Je voudrais remercier du haut de cette tribune les nombreuses délégations qui ont prononcé des paroles élogieuses et reconnaissantes à l'égard de l'Espagne pour l'attitude qu'elle a adoptée tout au long de ce processus qui a abouti à l'admission de la Guinée équatoriale comme cent vingt-sixième Membre de l'Organisation. J'adresse également tous mes souhaits de prospérité au peuple guinéen que

¹ Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance du référendum et des élections en Guinée équatoriale.

je salue cordialement ainsi que M. Francisco Macías Nguema, président de la République.

17. La Guinée équatoriale a donné des preuves de sa maturité, et l'Espagne est sûre que ce nouveau pays continuera de bénéficier de la stabilité politique, de la prospérité économique et du progrès social. Ainsi, il réglera sa conduite dans la vie internationale sur la devise qui figure sur l'écusson de son drapeau : *Unidad, paz y justicia*.

18. Dès l'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance, des relations très cordiales se sont établies avec l'Espagne qui augurent bien des liens étroits qui existaient et continueront d'exister entre cette république soeur et mon pays, l'Espagne.

19. En tant que coauteur du projet de résolution publié sous la cote A/L.551/Add.1, je me félicite de tout coeur que l'Assemblée l'ait adopté à l'unanimité.

20. M. NJINE (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à toutes celles qui l'ont précédée pour se réjouir de votre retour parmi nous après votre séjour à l'hôpital. Elle souhaite que votre rétablissement soit définitif, vous permettant ainsi de continuer d'assumer les lourdes mais combien nobles responsabilités qui vous ont été confiées.

21. La délégation du Cameroun a eu le plaisir et l'agréable devoir de saluer du haut de cette tribune l'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance le 12 octobre dernier. L'admission aujourd'hui de cet Etat frère et voisin au sein de l'Organisation des Nations Unies revêt pour nous — en fait, pour toute la communauté internationale — une importance particulière. A un moment où la cristallisation des égoïsmes nationaux entrave sérieusement la recherche de solutions aux conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies demeurant impuissante devant ces dangers, l'heureux aboutissement des efforts de notre organisation dans le domaine de la décolonisation constitue pour nous un signe d'encouragement.

22. Tout en renforçant notre conviction de l'irréversibilité du processus de l'émancipation des peuples sous domination coloniale, l'accession d'un Etat à la souveraineté internationale fait ressortir chaque fois davantage les vellétés de l'attachement démentiel de certains esprits attardés à une politique révolue. L'attitude réaliste et éclairée, l'esprit de coopération dont a fait preuve l'Espagne dans le cas de la Guinée équatoriale suscitent notre entière satisfaction. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter, au nom de ma délégation, le Gouvernement espagnol pour sa contribution positive au chapitre de la décolonisation. Puisse ce vent nouveau souffler dans la péninsule Ibérique et faire apprécier les vertus de la décolonisation aux entêtés !

23. C'est pour moi un privilège particulier de souhaiter, au nom de mon gouvernement, la bienvenue à l'Etat frère de la Guinée équatoriale au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nos souhaits sont d'autant plus chaleureux et notre satisfaction grande que, nonobstant les vicissitudes de l'histoire, des liens séculaires et fraternels se sont tissés entre nos peuples. Aux responsables politiques de la Guinée

équatoriale, notamment à son chef d'Etat, S. E. M. Francisco Macías Nguema, dont la persévérance, le courage et la sagesse politique ont tant contribué à la réalisation dans la paix et l'harmonie des aspirations légitimes de ses concitoyens, au peuple de la Guinée équatoriale, le Gouvernement et le peuple camerounais adressent leurs plus vives félicitations et leurs meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

24. M. ESFANDIARY (Iran) [*traduit de l'anglais*] : Avant de formuler quelques remarques à l'occasion de l'admission de la Guinée équatoriale aux Nations Unies, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir entièrement rétabli et à même de reprendre la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

25. J'éprouve un grand plaisir à saluer, au nom de la délégation iranienne, l'admission de la Guinée équatoriale en tant que Membre des Nations Unies. Nous nous réjouissons particulièrement de la naissance de toutes les nouvelles nations, car elles contribuent à renforcer le caractère d'universalité de l'Organisation. La délégation iranienne ne s'est pas contentée de suivre avec intérêt le cheminement de la Guinée équatoriale vers l'indépendance et d'oeuvrer activement dans ce sens par l'intermédiaire des divers organismes de l'ONU; elle a eu aussi le privilège exceptionnel d'assister à la naissance de cette nouvelle nation. La présence de l'ONU en Guinée équatoriale pendant la période qui a précédé l'indépendance m'a donné, en tant que membre de la mission de l'ONU dans ce pays, l'occasion et le privilège de contribuer au processus de gestation d'un Etat souverain et démocratique. J'ai été alors particulièrement frappé par la maturité et la discipline dont a fait preuve la population de la Guinée équatoriale dans le rôle actif qu'elle a joué en ce qui concerne l'établissement de son futur statut. Les efforts de la population pour acquérir la liberté et l'indépendance ont été laborieux et pénibles. La voie de l'indépendance était semée d'écueils. Le résultat si chèrement acquis représente donc un succès véritable.

26. Les dirigeants politiques de la Guinée équatoriale ont joué un rôle d'une importance vitale dans cette grande entreprise. S. E. M. Francisco Macías Nguema qui, après une victoire électorale inattendue, a été élu président de la République par le peuple, participe depuis longtemps à la lutte de son pays pour l'indépendance. A divers postes clefs, il a constamment contribué à guider ses concitoyens, dans l'unité, vers le but qu'ils s'étaient fixé. Ce faisant, il s'est acquis l'admiration de ceux d'entre nous aux Nations Unies qui s'intéressent aux questions coloniales.

27. J'ai été frappé pendant ma visite dans diverses régions de la Guinée équatoriale — puisque, outre sa belle capitale Santa Isabel, j'ai également visité Bata, la capitale du Río Muni, et l'intérieur du pays — par les relations harmonieuses qui existent entre la population locale et les ressortissants de la Puissance administrante. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'Espagne qui a coopéré avec l'ONU et lui a permis de contrôler l'ensemble du processus grâce auquel le peuple de la Guinée équatoriale a pu exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

28. Après l'indépendance, alors que les anciens rapports coloniaux sont remplacés par des relations fondées sur

l'égalité et le respect mutuels, il est approprié et même de bon augure que l'harmonie caractérise l'ordre nouveau. Le nouvel Etat est plein de promesses. La richesse de son sol, ses forêts et la diversité de sa population lui permettront, j'en suis sûr, de faire face avec sérénité aux problèmes que pose l'indépendance. Je suis convaincu que la population de la Guinée équatoriale continuera à oeuvrer dans l'unité pour que règnent la prospérité et le calme dans tout le pays et que cette détermination trouvera ici son expression alors que la Guinée équatoriale prend légitimement place dans les rangs des nations indépendantes d'Afrique et d'Asie et dans la communauté internationale dans son ensemble. Au nom de la délégation iranienne, j'aimerais présenter au peuple et au Gouvernement de la Guinée équatoriale nos vœux sincères de bienvenue et de succès et leur offrir notre entière coopération.

29. M. NSANZÉ (Burundi) : C'est avec un enthousiasme mêlé d'allégresse qu'en ma qualité de mandataire de la totalité des 40 délégations africaines j'ai le privilège de saluer l'avènement de la Guinée équatoriale au sein de la communauté mondiale. Grâce à l'irrésistible marée de mouvements des peuples africains vers la reconquête de leur souveraineté nationale respective pendant une décennie — et une seule décennie —, 35 pays africains ont pu accéder à l'indépendance. Aujourd'hui, notre continent éprouve de la joie à célébrer la naissance du quarante et unième membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cet événement est sans aucun conteste propice à l'évocation de certaines données actuelles qui caractérisent l'Afrique et qu'il est essentiel de tenir en sérieuse considération.

30. En dépit de ses faiblesses intrinsèques, notre organisation mérite une bonne dose de reconnaissance pour son incontestable contribution à la vague de décolonisation de l'Afrique.

31. D'autre part, il faut reconnaître, en toute objectivité, que notre très estimé secrétaire général, dont l'intégrité à toute épreuve force l'admiration universelle, a apporté un souffle nouveau à une organisation menacée d'une vieillesse prématurée et a joué un rôle déterminant dans la libération progressive du jeune continent. Nous lui en rendons un vibrant tribut d'éternelle gratitude. L'Afrique se doit de réserver une place de choix dans son coeur à U Thant pour s'être affirmé, en maintes occasions, un inébranlable avocat tant de son unité que de son affranchissement.

32. L'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance est une source de leçons hautement exemplaires à plusieurs égards pour les esprits disposés à pénétrer la profondeur des choses.

33. En premier lieu, lorsque la Puissance administrante facilite l'acheminement de sa colonie vers l'indépendance, une fois celle-ci reconquise, les rapports entre l'ancienne métropole et l'Etat nouveau-né sont, dans la quasi-totalité des cas, caractérisés par une coopération aussi naturelle que spontanée. Par contre, si le gouvernement colonial s'emploie à faire obstacle à la reconquête de la liberté souveraine par les ayants droit nationaux, le pupille se révolte contre son tuteur et récupère sa dignité en dépit et à l'encontre de ce dernier. Dans de pareilles circonstances, deux pays auxquels des contingences historiques commandent pourtant une coopération étroite se voient condamnés à une

mésintelligence subséquente, et la jeune nation, malgré les difficultés de tout genre inhérentes à son enfance, ne souscrira aux relations avec l'ancienne métropole qu'à défaut d'alternative. Sans m'en attribuer des mérites, j'ai eu l'occasion de tenir, il y a un an, des propos analogues à l'actuel représentant permanent de l'Espagne au sujet de la Guinée équatoriale. Le Gouvernement espagnol serait en droit de se proposer en modèle pour sa part dans le processus suivi pour la restitution des rênes du pouvoir aux Guinéens ainsi que pour avoir facilité la tâche à la mission des Nations Unies dans le territoire.

34. En deuxième lieu, aux bénéficiaires des fruits de la colonisation, la venue de jeunes vitalités dans les rangs de l'OUA, telles que son nouveau membre, ne manque pas d'inspirer une crainte mêlée d'amertume. En effet, pour eux, l'indépendance reconquise par un seul Etat africain représente une épée à double tranchant : d'une part, le rétrécissement de leur champ d'exploitation; d'autre part, un simple moratoire qui n'est qu'une étape vers le moment fatal où le glas de l'extinction définitive de l'empire colonial aura sonné.

35. En troisième lieu, pour l'Organisation de l'unité africaine, l'admission de la Guinée équatoriale à l'Organisation des nations souveraines revêt un cachet tout particulier; elle traduit le caractère irréversible de l'ère de la décolonisation généralisée et équivaut à une arme nouvellement forgée et, par voie de conséquence, plus efficace dans les mains de l'OUA sur le champ de la bataille déclenchée contre la férule coloniale, où qu'elle soit.

36. Sans doute la jeune nation est-elle consciente qu'elle sort victorieuse d'une bataille tout en devant s'apprêter à s'engager dans une guerre à plus vaste échelle et peut-être à plus longue échéance : la guerre de l'Afrique tout entière contre la domination étrangère.

37. Cette guerre doit être gagnée, car il n'y a pas d'alternative dans l'intérêt des Nations Unies et de l'espèce humaine elle-même, et tout permet d'espérer que les partisans de la perpétuation de l'asservissement de l'Afrique, auteurs avoués du retard — sinon de l'impossibilité — d'une réconciliation définitive entre le continent cadet et l'Europe, pressentent de plus en plus l'échec certain de leur tentative.

38. Si, par sa cohésion croissante et son harmonie grandissante, l'Organisation de l'unité africaine a réussi à déjouer tout l'appareil déployé pour la discréditer, pour minimiser ses réalisations pourtant évidentes déjà à ses débuts, si, dis-je, les membres de notre organisation régionale ont été en mesure de transcender les étiquettes de tout genre et de toute sorte — ethniques, culturelles, religieuses, etc. — sur lesquelles ses ennemis se plaisaient à jouer en vue de l'étouffer dans l'oeuf, il y a lieu de noter que l'Afrique est en quête d'une véritable synthèse, tremplin indispensable pour lancer l'assaut contre les bases portugaises dans les colonies où la loi coloniale s'éternise; en Rhodésie, où les subterfuges politiques de la Puissance administrante permettent de procéder clandestinement à la passation des pouvoirs, tandis qu'une guerre simulée est déclarée tambour battant contre la rébellion fictive; en Namibie et en Afrique du Sud, où le nazisme est érigé en principe législatif.

39. Voilà le double idéal que s'est assigné l'Organisation de l'unité africaine : unité totale et affranchissement définitif. La nouvelle mission de la Guinée équatoriale est d'y contribuer dans toute la mesure de ses moyens.

40. M. SHAW (Australie) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais d'abord vous présenter, Monsieur le Président, nos meilleurs voeux de rétablissement et vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de la détermination avec laquelle vous continuez à assumer vos fonctions à la présente session de l'Assemblée.

41. J'ai l'honneur, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats, de souhaiter la bienvenue à la République de la Guinée équatoriale qui vient d'être admise à l'unanimité au sein des Nations Unies.

42. Le nouvel Etat Membre a accédé à l'indépendance le 12 octobre dans une atmosphère d'harmonie et de respect mutuel avec l'Espagne, l'ancienne autorité administrante. La Guinée équatoriale est un petit pays, mais qui possède des ressources considérables; comme les autres Etats Membres, elle a son rôle à jouer dans l'organisation régionale dont elle relève et dans notre organisation mondiale. Comme d'autres petits pays et comme toutes les nations qui ont récemment accédé à l'indépendance, la Guinée équatoriale se heurte à des problèmes considérables, et, comme les autres Etats Membres, elle a le droit de se tourner vers les Nations Unies pour recevoir l'assistance et les conseils qui lui permettront de résoudre ces problèmes.

43. Tous les membres du groupe que j'ai l'honneur de représenter offrent en cette occasion leurs voeux sincères de succès à la République de la Guinée équatoriale, à son peuple, à son président et à ses dirigeants. Qu'ils sachent bien que nous sommes disposés, en toute amitié, à coopérer avec eux à tous les aspects des travaux qu'entraînera pour eux leur qualité de membre de notre organisation.

44. M. NTOUTOUME OBAME (Gabon) : Avant toute considération je voudrais, Monsieur le Président, au nom de la délégation gabonaise, vous exprimer la satisfaction que nous éprouvons à vous voir reprendre la direction de nos travaux après la maladie qui nous a ôté momentanément le plaisir de travailler sous votre présidence éclairée. Nous vous souhaitons donc un rétablissement complet et définitif.

45. Après l'intervention que le représentant du Burundi vient de faire au nom des pays africains et malgache à l'occasion de l'admission de la République de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies, ma délégation aurait pu ne pas devoir prendre la parole. Mais en raison des liens particuliers, portant sur le voisinage et l'appartenance ethnique, qui lient le Gabon au nouvel Etat indépendant, nous ne saurions laisser échapper l'occasion qui nous est offerte de renouveler — et cette fois du haut de cette tribune — le salut du Président de la République gabonaise, de son gouvernement et du peuple gabonais tout entier, au pays frère récemment promu au rang de nation libre, et de lui exprimer notre joie et notre entière satisfaction de l'accueillir dans la grande famille des Nations Unies.

46. Comme le disait notre ministre des affaires étrangères, lors de son intervention du 2 octobre 1968 :

“Dans quelques jours, la Guinée équatoriale, un autre pays sous domination coloniale, va à son tour accéder à l’indépendance. C’est du moins l’engagement qu’a pris à la face du monde le Gouvernement espagnol qui en est responsable, et tout ce qu’il a fait jusqu’ici pour l’aboutissement rapide et normal du processus de décolonisation engagé pour ce pays est pour nous une garantie que l’Espagne tiendra sa parole.” [1677ème séance, par. 111.]

47. Dix jours à peine s’étaient écoulés après cette déclaration que l’Espagne — dont les droits sur une partie des terres situées au fond du globe de Guinée avaient été confirmés par l’Acte de Berlin de 1885, qui consacra la division de l’Afrique asservie entre les puissances européennes — tenait parole. Nous nous en réjouissons.

48. Il est agréable et réconfortant de voir la Guinée équatoriale accéder à la pleine souveraineté et venir grossir les rangs des pays libres d’Afrique et du monde grâce à une action généreuse de l’Espagne. Nous pouvons d’ores et déjà nous féliciter d’avoir naguère offert aide et asile à ceux des Guinéens qui s’étaient engagés dans la lutte en vue de leur émancipation politique, car, contrairement à ce qu’on avait pu penser, le Gabon n’a jamais nourri la moindre intention expansionniste et il obéissait tout simplement à une impulsion, toute faite de générosité, en ne s’éloignant pas d’un pouce de cette vertu naturelle qui caractérise notre peuple : l’hospitalité souriante, désintéressée et sans calcul.

49. Il est agréable et réconfortant de voir aboutir, une fois de plus, les efforts incessants de notre organisation en matière de décolonisation. Qu’ils soient ici félicités tous les pays, organisations et hommes qui ont contribué à ce beau résultat.

50. Il est agréable et réconfortant, enfin, d’être les témoins d’une nouvelle passation des pouvoirs entre une puissance administrante et sa colonie, dans la paix, l’amitié et la dignité, sans heurt ni amertume ou effusion de sang, exemple magnanime qui devrait convier à la méditation cette autre puissance coloniale, le Portugal, son voisin, qui, au nom d’un principe suranné, se targue, avec une complaisance impudique, de pouvoir dominer à jamais sur d’autres peuples et de garder indéfiniment sous son joug de larges portions de terre africaine qu’il voudrait présenter — oh ! ironie — comme partie intégrante de son sol et qu’il appelle “provinces d’outre-mer”. Il s’attire ainsi et inutilement le mépris et la désapprobation des peuples de tous les continents épris de justice et de liberté, tandis qu’il pourrait se ménager, ainsi que d’autres l’ont fait — et comme l’Espagne vient de le faire dans cette même terre d’Afrique —, des amitiés sur la base d’une coopération franche et sincère, d’un passé commun, d’une langue et d’une culture communes et — pourquoi pas ? — d’intérêts communs.

51. Comme il est surprenant et déprimant à la fois de constater que ce pays, autrefois si fier et toujours à la pointe des idées nouvelles, puisse se trouver aujourd’hui en deçà de son temps et ne soit pas en mesure de suivre le courant de son siècle, alors qu’il a donné naissance à des Magellan, à des Vasco de Gama et à d’autres illustres Portugais qui, par leur science, leurs découvertes, leur vision

universaliste des choses et du monde, ont ajouté un maillon — et pas des moindres — à la longue chaîne des valeurs dont l’humanité s’enorgueillit.

52. Que le représentant de l’Espagne veuille bien transmettre à son gouvernement et à son peuple les chaleureuses et sincères félicitations de la délégation gabonaise et les assurer de l’amitié de notre pays.

53. Nous souhaitons la bienvenue à la jeune République de Guinée équatoriale au sein de l’Organisation des Nations Unies, ce havre de grâce qui, selon le préambule de sa charte, se donne comme fondement le maintien de la paix en préservant l’humanité du fléau de la guerre, en défendant les droits fondamentaux de l’homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, l’égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; en créant les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; en favorisant le progrès social et en instaurant de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

54. Je puis espérer que la Guinée équatoriale saura faire bon usage de la liberté nouvellement acquise.

55. Ma délégation n’aura pas la prétention de rappeler ici que l’indépendance politique qui nous inspire de légitimes sentiments de fierté doit inciter toute jeune nation à rechercher, par tous les moyens, à acquérir cette autre indépendance non moins essentielle qu’est l’indépendance économique, sans laquelle la première, avec son cortège de charges, d’obligations et de servitudes n’est qu’un pis-aller.

56. J’ai la ferme conviction que la Guinée équatoriale puisera sans compter dans la somme des expériences des autres nations, ses devancières, pour faire la sienne propre et que, ce faisant, la divine providence la préservera des déceptions et des déboires que certaines ont connus.

57. Monsieur le Président, honorables représentants, je dois avant de terminer vous exprimer toute la gratitude de ma délégation pour l’attention que vous avez bien voulu m’accorder et rendre un hommage mérité à l’Organisation des Nations Unies et à l’Espagne, qui nous ont permis de vivre ce moment solennel.

58. M. DENNY (Etats-Unis d’Amérique) [traduit de l’anglais] : Monsieur le Président, puis-je dire tout d’abord que ma délégation se félicite de vous voir reprendre vos fonctions après l’intervention chirurgicale que vous venez de subir et qu’elle se réjouit de votre prompt rétablissement. L’Assemblée générale ne peut que bénéficier de vous voir assumer à nouveau avec sagesse et fermeté la direction de ses débats. Je vous présente tous mes vœux de succès pour la reprise et la poursuite de votre tâche de Président.

59. Il y a aujourd’hui un mois la République de Guinée équatoriale est devenue le plus récent des Etats souverains. Les Etats-Unis sont heureux, à cette occasion, de se joindre aux souhaits de bienvenue exprimés en cette occasion à la Guinée équatoriale, en tant que cent vingt-sixième Membre des Nations Unies. Lorsqu’un peuple, s’affranchissant de son statut colonial, prend la place pleine et entière qui lui revient dans la famille des nations, les Etats-Unis, la plus

ancienne des anciennes colonies, éprouvent toujours un sentiment tout particulier de fierté. Nous félicitons chaleureusement, en cette occasion solennelle, le peuple et le gouvernement du plus jeune Etat du monde.

60. L'action que nous entreprenons aujourd'hui revêt une importance considérable en ce sens qu'elle concrétise la conviction des Membres de l'Organisation que la Guinée équatoriale est véritablement un Etat libre et souverain, qu'elle est habilitée à jouir des droits que lui donne ce statut et, plus précisément, du droit de devenir Membre des Nations Unies et qu'elle est apte et disposée à s'acquitter des responsabilités que confère cette qualité. Notre décision représente l'aboutissement d'un processus long et parfois difficile, mais qui a pu être mené à son terme par tous les intéressés avec un minimum d'acrimonie et un maximum de sens politique. Nous félicitons le Gouvernement espagnol de la sagesse et de la prévoyance dont il a fait preuve en aidant cette jeune nation à accéder pacifiquement à l'indépendance. Comme on l'a fait observer au Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies a, elle aussi, joué un rôle utile dans cette évolution.

61. Au demeurant, ce sont, bien entendu, les réalisations du peuple de la Guinée équatoriale que nous célébrons aujourd'hui. Il a, dans sa sagesse, élu un gouvernement composé d'hommes compétents qui cherchent depuis longtemps à obtenir pour leur pays la pleine souveraineté. Ils ont décidé que celui-ci ferait son apparition dans la communauté internationale en tant qu'Etat unifié, disposant d'un potentiel reconnu. Cela, ils l'ont réalisé par des moyens pacifiques et démocratiques. L'accès de la Guinée équatoriale à l'indépendance est l'aboutissement concret des principes et objectifs élevés énoncés dans la Charte des Nations Unies et notamment du principe de l'autodétermination. Ces faits étaient la conviction de mon gouvernement que la Guinée équatoriale est prête à jouer un rôle constructif aux Nations Unies et à n'épargner aucun effort pour contribuer à l'élaboration d'un ordre mondial équitable.

62. Les Etats-Unis d'Amérique partagent les espoirs de paix et de progrès de la Guinée équatoriale, parce que nous croyons en l'avenir de l'Afrique nouvelle. Je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de souhaiter personnellement la bienvenue, dans cette salle où ils occuperont une place bien méritée, aux représentants de la Guinée équatoriale.

63. M. TEVOEDJRE (Dahomey) : Monsieur le Président, qu'il soit permis à la délégation du Dahomey de saluer votre retour parmi nous, de vous exprimer son entière satisfaction de vous voir reprendre vos fonctions à la présidence de l'Assemblée générale et de vous souhaiter une meilleure santé.

64. La délégation du Dahomey est d'autant plus satisfaite de vous voir présent ici en ce moment où nous célébrons l'admission à l'Organisation des Nations Unies du premier Etat africain de langue espagnole. C'est nouveau, c'est intéressant, il convient de le marquer.

65. La délégation du Dahomey exprime ses vives félicitations au nouveau pays africain qui vient grossir le nombre des Etats indépendants d'Afrique — la Guinée équatoriale —, pays dont nous comprenons la grande fierté au moment de son accession à l'indépendance, au moment de

son admission au sein des Nations Unies. Nous comprenons la fierté légitime des populations de la Guinée équatoriale pour la lutte qu'elles ont menée pour obtenir leur indépendance, et nous les félicitons vivement d'avoir brisé les liens du joug colonial et d'avoir conquis une liberté de plus en plus grande.

M. Aström (Suède), vice-président, prend la présidence.

66. C'est le lieu de saluer le Président de la Guinée équatoriale, S. E. M. Macías Nguema; son succès aux dernières élections a fait de lui le leader d'un pays à qui nous souhaitons beaucoup de bien.

67. Qu'il soit permis à la délégation du Dahomey d'adresser également ses vives félicitations à l'Espagne pour l'exemple éclatant de coopération avec les Nations Unies qu'elle vient de donner. L'Espagne mérite l'approbation de notre assemblée, d'autant plus que certains voisins s'entêtent à ne rien apprendre et, semble-t-il également, à ne rien oublier. C'est ici le lieu de rappeler au Portugal l'exemple éclatant que vient de donner l'Espagne en Guinée équatoriale, de rappeler au Portugal qu'il est temps qu'il coopère avec les Nations Unies, qu'il est temps qu'il comprenne que son intérêt, l'intérêt majeur de sa population, consiste à coopérer avec notre organisation et à accorder à ses colonies d'Afrique la liberté à laquelle elles ont droit. C'est le lieu de rappeler au Portugal qu'il est temps qu'il fasse le geste que la communauté internationale attend de lui avant qu'il ne soit trop tard.

68. Comme on l'a souligné, en Guinée équatoriale les populations locales vivent en pleine compréhension avec l'ancienne puissance administrante, avec les représentants espagnols. Il est bon de rappeler que l'Afrique est le continent de la paix, le continent du dialogue, et que le Portugal court un risque terrible, non seulement pour lui-même mais aussi pour l'Occident qu'il prétend défendre, en continuant des pratiques absolument périmées, des pratiques très dangereuses pour la paix internationale. On nous dit que les colonies portugaises ne constituent pas encore un danger pour la paix internationale. Il est bon de souligner très nettement que les choses vont vite et qu'il est souhaitable que les amis du Portugal influent sur ce dernier afin qu'il comprenne que l'Afrique est le continent du dialogue et de la paix, et qu'il serait bon que nous ne soyons pas obligés de recourir à la violence pour rétablir la dignité des populations des colonies portugaises d'Afrique.

69. C'est également le lieu de rappeler à cet irréductible qu'est le Gouvernement sud-africain qu'il y a un jeu à jouer en Afrique qui n'est pas celui qu'il joue actuellement. C'est le lieu de rappeler à l'Afrique du Sud que son alliance avec des puissances obscurantistes comme le Portugal et la Rhodésie du Sud pour continuer à exploiter nos frères africains constitue un grave danger. Pour le moment, l'Afrique du Sud est peut-être forte militairement. Mais les choses, encore une fois, vont très vite, et il serait bon que les amis de toutes ces puissances qui, en Afrique, constituent ce qu'un écrivain français a appelé "la contre-révolution africaine", les ramènent à une vue plus juste des choses.

70. L'Afrique attend de voir comment vont réagir ces messieurs qui ne comprennent pas la vertu du dialogue, la vertu de la compréhension africaine.

71. Ayant parlé du Portugal et de l'Afrique du Sud, c'est également le lieu d'exprimer l'espoir que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord retrouvera la tradition de décolonisation que nous lui avons connue, que son pays a déjà appliquée ailleurs dans le monde, et qu'en Afrique ce gouvernement honorera cette tradition et comprendra l'urgence du problème de la Rhodésie du Sud, problème très grave, problème de conscience qui, malheureusement, fait aujourd'hui du Royaume-Uni "l'homme malade" du siècle.

72. L'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance est une victoire pour l'ONU, pour tous les Membres de cette organisation. Il y a beaucoup de problèmes non résolus : quelques-uns progressent de temps en temps. Or, l'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance est une victoire pour nous tous, et nous souhaitons ici exprimer notre vive satisfaction pour le travail intéressant et très fructueux accompli par la mission des Nations Unies qui a vérifié les élections en Guinée équatoriale, sous la direction de l'ambassadeur du Niger, S. E. M. Mayaki. Nous sommes heureux de la saluer.

73. L'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance et son admission au sein des Nations Unies constituent, nous l'avons dit, des faits nouveaux qu'il est bon de rappeler. C'est la première fois, en effet, qu'un pays africain de langue espagnole va siéger dans cette enceinte. Nous sommes habitués, dans les arènes africaines, à entendre parler le français, l'anglais ou l'arabe, mais ce sera la première fois qu'en dehors de ces langues ou de nos langues locales — très limitées, il faut le souligner — nous entendrons s'exprimer en langue espagnole un pays africain dans les arènes africaines et aux Nations Unies. Nous espérons non seulement que cela contribuera à resserrer les liens qui, normalement, devraient exister entre une ex-colonie et son ancienne métropole, pour le plus grand bien des populations — comme cela s'est passé dans d'autres parties du monde, et notamment en Afrique —, mais encore que cela contribuera à rendre aussi fructueux qu'ils devraient l'être les liens entre les diverses communautés des deux parties.

74. La délégation du Dahomey souhaite que ce fait nouveau de l'accession de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies et à l'indépendance au sein des arènes africaines permette un resserrement des liens qui doivent unir les pays africains au grand monde de l'Amérique latine, où est parlée la langue espagnole ou la langue portugaise, qui peut être facilement assimilée à l'espagnol. Ma délégation pense que ce fait nouveau touchant la Guinée équatoriale permettra de resserrer étroitement nos liens avec les pays de l'Amérique latine.

75. Nous parlons souvent de "bloc du tiers monde". Peut-être serait-il temps que, progressivement, sûrement, par des mesures bien concrètes, nous commencions à manifester que nos intérêts sont communs et que nous devons nous efforcer, d'une manière beaucoup plus complète, de résoudre certains problèmes qui intéressent la plupart des pays du tiers monde, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

76. La délégation du Dahomey est heureuse de saluer ce pays frère qu'est la Guinée équatoriale, de saluer son

gouvernement, de saluer sa délégation à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que des liens de profonde amitié et de fraternité lieront mon pays, la République du Dahomey, et le nouveau pays de la Guinée équatoriale afin que, chacun dans son cadre, nous puissions tous oeuvrer pour le développement de nos pays respectifs, au service du plein épanouissement de l'homme.

77. M. MAYAKI (Niger) : Je voudrais exprimer au président Arenales nos sentiments de profonde satisfaction pour son prompt rétablissement et son retour au fauteuil présidentiel.

78. C'est avec joie que je prends la parole, au nom de mon gouvernement et du peuple nigérien, pour saluer, du haut de cette tribune, un événement historique sans précédent pour le peuple guinéen : son accession à la pleine souveraineté et son admission au sein de la communauté internationale.

79. L'accession de la Guinée équatoriale à l'indépendance a été saluée avec éclat, tant au Comité des Vingt-Quatre qu'à la Quatrième Commission et au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, c'est au tour de l'Assemblée générale d'accueillir le nouvel Etat parmi ses membres et de rendre un très grand hommage au courage et à la maturité civique des Guinéens, au courage politique de ses dirigeants et à l'esprit de coopération dont a fait preuve la Puissance administrante : l'Espagne.

80. Si je puis dire un mot sur l'importance que revêt à nos yeux cet esprit de coopération, ce sera pour souligner qu'il a permis à notre organisation d'être associée au processus de décolonisation et d'être représentée sur place pour apporter à l'opinion internationale la garantie d'impartialité et pour inspirer aux parties intéressées la confiance nécessaire, permettant ainsi au transfert de pouvoirs de se dérouler dans une atmosphère de parfaite harmonie, base essentielle d'un avenir que nous souhaitons heureux et prospère pour le peuple frère de ce pays.

81. Mon pays se sent lié à ce nouvel Etat frère par des sentiments d'amitié que nous voulons raffermir et consolider, non seulement dans le cadre de notre commune appartenance à l'ONU et à l'OUA, mais aussi dans le cadre de rapports bilatéraux plus directs et plus étroits. Nous ne doutons pas que les responsables de la Guinée nourrissent à notre égard des sentiments analogues. C'est pourquoi mon pays s'est senti très honoré d'avoir été désigné par le Secrétaire général comme membre de l'importante mission de l'ONU pour la Guinée équatoriale. Nous voudrions saisir l'occasion qui nous est ainsi offerte de rendre à cette mission un hommage bien mérité pour s'être acquittée honorablement et loyalement de sa tâche, et ce, il convient de le souligner, grâce à l'esprit de coopération manifesté par toutes les parties en présence.

82. C'est aussi un autre grand honneur et un motif de satisfaction pour mon pays que de se compter parmi les pays auxquels échoit, aujourd'hui, l'insigne privilège de parrainer l'admission de la Guinée équatoriale — pays auquel je me sens personnellement très attaché — à l'Organisation des Nations Unies. Nous voudrions, à ce titre, joindre notre voix à celles qui se sont déjà fait entendre de cette même tribune pour exprimer à notre tour les vœux de

succès et de prospérité du Gouvernement et du peuple nigériens au Gouvernement et au peuple de la Guinée, et pour leur donner l'assurance de notre amitié et de notre sympathie les plus profondes.

83. Située à l'ouest de l'Afrique, dans le golfe du Bénin, avec ses 28 000 kilomètres carrés et ses 300 000 habitants, la Guinée équatoriale est composée d'une partie continentale et de nombreux îlots, dont le plus important est Fernando Póo, où se trouve installée la capitale du pays, Santa Isabel.

84. Pays de culture industrielle et de sylviculture, la Guinée se place parmi les plus gros producteurs du monde de cacao, qu'elle exporte à l'étranger et qui constitue sa plus grande richesse. Elle produit aussi du bois, du café, de la banane et de l'igname.

85. La population, composée principalement des Fangs et des Bubis, est essentiellement paysanne; elle mène une existence paisible et reste attachée aux travaux de ses champs.

86. De culture hispanique, l'élite intellectuelle, qui constitue l'aile marchante et progressive de ce pays, est prête à prendre sa part de responsabilités au sein de notre organisation, apportant ainsi l'expérience de la riche culture, ouverte mais circonspecte, sévère mais libérale, dont elle est fière de se réclamer.

87. Peuple profondément chrétien, les Guinéens aspirent à la paix et à la liberté, au respect scrupuleux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la charte de l'Organisation de l'unité africaine. C'est ce qui explique qu'un mois à peine après leur accession à la souveraineté nationale nous les retrouvons sur la voie qui mène aux Nations Unies.

88. Nous sommes persuadés que la jeune République de la Guinée équatoriale, sous la conduite sage et éclairée de son premier Président, S. E. M. Francisco Macías Nguema, contribuera, dans la mesure de ses moyens, au succès toujours grandissant de nos travaux.

89. M. DUGERSUREN (Mongolie) [*traduit de l'anglais*] : Je viens à cette tribune pour m'acquitter d'un devoir très agréable. Au nom des délégations de la République populaire de Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République de Cuba, de la République socialiste tchécoslovaque, de la République populaire hongroise, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République populaire mongole, j'ai le grand honneur et le privilège de présenter à la Guinée équatoriale nos sincères félicitations à l'occasion de son entrée aux Nations Unies.

90. En accueillant ce nouvel Etat Membre, nous transmettons à son peuple les sentiments sincères de bonne volonté et d'amitié des peuples et gouvernements de nos pays respectifs, vigoureux défenseurs de la cause sacrée que constituent l'indépendance nationale et le progrès social de toutes les nations.

91. Le peuple de la Guinée équatoriale, petit mais militant, a, pendant plus de deux siècles de domination étrangère, lutté vigoureusement pour sa libération et son droit à l'autodétermination. C'est cette lutte, menée de concert avec le puissant mouvement révolutionnaire de libération nationale de notre époque, qui a contraint les gouvernants étrangers de ce pays à lui accorder son indépendance.

92. En cette heureuse occasion, nous souhaitons de tout coeur au peuple de la Guinée équatoriale de réussir pleinement à assurer le développement de son pays par la voie de la reconstruction et de la prospérité nationale et à apporter une contribution utile à la cause de la paix, de l'amitié et de la coopération entre les nations.

93. M. RUDA (Argentine) [*traduit de l'espagnol*] : Lorsqu'une nouvelle nation vient se joindre aux Etats souverains parce qu'un peuple jusqu'alors sous le joug d'un régime colonial accède à l'indépendance, la communauté internationale a toute raison de se réjouir et mon propre pays éprouve lui-même une grande joie à assister, en quelque sorte, à la répétition de son propre processus historique. C'est pourquoi, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, nous avons toujours exprimé ce sentiment sincère chaque fois qu'un nouvel Etat est venu occuper la place qu'il avait gagnée dans cette organisation.

94. Qu'il me soit permis, toutefois, en cette occasion, d'insister et de m'expliquer davantage sur ce sentiment, car la résolution qui a été adoptée et dont ma délégation est l'un des auteurs concerne un nouvel Etat qui a beaucoup de liens avec mon pays. Ma délégation a eu l'occasion de citer en exemple l'attitude de l'Espagne et son zèle à mettre en valeur les décisions de l'Organisation qui ont accompagné le processus d'émancipation et fixé des normes appropriées pour l'indépendance de la Guinée équatoriale.

95. Ma délégation désire tout particulièrement s'attarder sur l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ce nouvel Etat situé sur un autre continent, éloigné de mon pays, mais qui, comme lui, a hérité de l'Espagne la même langue et les mêmes traditions. Nous sommes certains que ce patrimoine commun contribuera non seulement à renforcer les liens qui existent déjà entre l'Argentine et la Guinée équatoriale, mais aussi à rapprocher encore davantage les deux grands groupes régionaux auxquels ces nations appartiennent et qui trouvent précisément à l'ONU le milieu le plus favorable pour concrétiser leur bonne entente.

96. La Guinée équatoriale a accédé à l'indépendance dans un monde où les relations internationales sont chaque jour plus étroites. Ce nouvel Etat en est conscient, et il a su inscrire dans le préambule et à l'article 9 de sa constitution les garanties de son attachement à l'Organisation mondiale. Je tiens à dire également que, en adoptant une constitution qui subordonne aux buts et principes de la Charte des Nations Unies la conduite de ses affaires extérieures, la Guinée équatoriale a fait un pas important et donné un exemple fondamental en ce qui concerne l'établissement d'un nouvel ordre politique international.

97. Enfin, ma délégation désire souligner deux des aspects les plus essentiels de la physionomie de ce nouvel Etat.

Tout d'abord, son accession à l'indépendance a été précédée par un processus d'intégration nationale et territoriale selon les principes consacrés dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale. Ensuite, il est évident qu'il pourra faire ses premiers pas en tant qu'Etat souverain avec la fermeté propre aux entités politiques qui sont assurées de leur viabilité. Ces deux aspects doivent également servir d'exemple aux puissances coloniales qui n'ont pas toujours appliqué et n'appliquent pas toujours comme il se doit les principes consacrés par l'Organisation des Nations Unies.

98. Pour les raisons que je viens d'exposer brièvement, mon gouvernement et le peuple argentin se réjouissent et saluent avec enthousiasme l'admission de la Guinée équatoriale au sein de l'Organisation des Nations Unies.

99. M. PEON DEL VALLE (Mexique) [*traduit de l'espagnol*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'associer, par votre intermédiaire, le nom de ma délégation aux vœux qui ont été formés pour le prompt rétablissement du président Arenales et la reprise de ses fonctions à l'Assemblée.

100. Au nom du Gouvernement mexicain, ma délégation tient à souhaiter la plus cordiale bienvenue au Gouvernement de la Guinée équatoriale et à sa délégation, à l'occasion de l'admission de cette jeune république et de ce peuple énergique au sein de l'association mondiale qu'est l'Organisation des Nations Unies.

101. Nous nous félicitons tout particulièrement de cet événement : la Guinée équatoriale est unie au Mexique par des liens évidents de caractère social, dont une langue commune; comme nous, elle respecte, sans aucun doute, les principes de l'égalité humaine qui sont à l'origine de notre indépendance et de notre liberté et dont elles procèdent toujours.

102. L'Organisation des Nations Unies s'enrichit et se renforce en accueillant ce nouvel Etat qui prendra part à ses activités. Nous pouvons en effet espérer que la Guinée équatoriale apportera, au service des buts de l'Organisation, une précieuse contribution tirée de son expérience propre, notamment en ce qui concerne l'entreprise noble et souvent ardue de la décolonisation générale; mais, et nous en sommes aussi convaincus, ce ne sera pas là l'unique domaine où l'Organisation se trouvera encouragée et renforcée par le concours de la Guinée équatoriale.

103. Le Mexique a constamment lutté pour que le principe de l'universalité soit mieux appliqué aux Nations Unies, avant même la Conférence de San Francisco, lorsque notre ministre des relations extérieures a présenté ses observations sur le projet de Dumbarton Oaks; nous avons toujours compris cet idéal d'universalité comme l'objectif d'une association composée d'Etats souverains qui, fondés sur le droit à la libre détermination des peuples, peuvent bénéficier ainsi des garanties que donne notre charte, faire sentir leur influence, faire entendre leur voix et peser de leur vote dans ce concert de nations indépendantes.

104. En accédant au titre et à la dignité de République, la Guinée équatoriale a montré qu'aujourd'hui et que dorénavant elle est capable de se gouverner et d'avoir une présence autonome sur la scène internationale, ce qui est, à notre avis, le fondement indispensable des relations extérieures. Qu'elle soit donc la bienvenue.

105. M. LOURIE (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, par votre intermédiaire, d'exprimer au Président de l'Assemblée générale la grande joie avec laquelle nous le voyons reprendre ses fonctions à l'Assemblée. Il existe dans la liturgie juive une prière spéciale pour ceux qui ont réussi à échapper à un danger grave. C'est dans un état d'esprit analogue que nous enregistrons avec gratitude et soulagement le rétablissement de M. Arenales et son retour à la présidence de l'Assemblée.

106. Nous nous joignons avec un sentiment de satisfaction profonde aux représentants qui ont accueilli la Guinée équatoriale en tant que nouveau Membre souverain et égal des Nations Unies. Depuis que, voici une dizaine d'années, l'Afrique a commencé sa marche vers la liberté et la dignité, Israël, fidèle à la philosophie qui a inspiré le retour de son peuple à la souveraineté après des siècles de dispersion et de persécution, s'est activement intéressé au processus d'émancipation des peuples d'Afrique. La présence parmi nous d'un nouvel Etat Membre africain, ainsi que celle de deux autres pays africains, Maurice et le Souaziland, que nous avons eu le plaisir de voir récemment se joindre à nous, constitue un signe encourageant qui indique que ce processus, s'il n'est pas encore arrivé à son terme, ne marque pas le pas. L'indépendance de la Guinée équatoriale a soulevé en nous l'espoir que, grâce à une juste compréhension des tendances historiques, il pourra être donné à tous les peuples de jouir des bienfaits de la liberté.

107. C'est avec grand plaisir qu'au nom de ma délégation je souhaite fraternellement la bienvenue à la délégation de la Guinée équatoriale et lui exprime à cette occasion nos vœux sincères pour le progrès, dans la paix et la prospérité, de son peuple et de son gouvernement.

108. M. VELA (Guatemala) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation guatémaltèque a exprimé en temps opportun son désir de s'associer aux auteurs du projet de résolution A/L.551 et Add.1, qui contient la recommandation du Conseil de sécurité [A/7310] relative à la demande d'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'a présentée la République de la Guinée équatoriale [A/7306]. Fort heureusement, l'omission du nom du Guatemala sur la liste des pays auteurs dudit projet de résolution [A/L.551/Add.1] a été réparée, et nous sommes maintenant heureux de pouvoir réaffirmer notre assentiment résolu et enthousiaste à l'admission d'un Etat qui fait partie à la fois de la communauté africaine et de la communauté des peuples de langue espagnole.

109. On a dit que s'exprimer dans sa langue maternelle équivaut en quelque sorte à penser dans l'esprit d'une tradition culturelle. Cela nous permet d'affirmer l'existence d'un lien solide entre l'Amérique centrale, l'Amérique latine, le monde hispanique et la République de la Guinée équatoriale, pays qui, comme l'a fort bien dit notre secrétaire général, U Thant, a accédé à l'indépendance en tant qu'entité nationale dans des conditions de paix et d'harmonie.

110. Nous devançons la satisfaction que le Guatemala éprouve à saluer le nouvel Etat Membre au sein du système démocratique et à augurer de l'importance de son apport à la réalisation de l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons que la paix interne et d'amicales

relations internationales président à sa prospérité, que laissent présager ses ressources naturelles, et particulièrement ses ressources humaines.

111. M. REYES (Chili) [*traduit de l'espagnol*] : Nous tenons tout d'abord à dire combien nous sommes heureux que M. Emilio Arenales ait pu jusqu'ici présider la première partie de la présente séance.

112. Il y a tout juste un mois, nous avons eu la joie de célébrer la fête de l'indépendance de la Guinée équatoriale; c'était le 12 octobre, *Día de la Raza* (Journée de la race). Ce territoire, constitué d'éléments disséminés — les îles de Fernando Pôo, Corisco, Elobey, Annobón et le territoire continental du Río Muni — est peut-être une petite nation, mais nous sommes convaincus que, par son importance morale, il participera aux tâches de l'Organisation des Nations Unies avec tout le poids que chacun de nous a ici, au sein de cette assemblée.

113. Ce peuple est parvenu à s'intégrer et forme une nation. Dans ce processus, l'Espagne — qui a été la mère de nombreux peuples —, s'adaptant aux principes de décolonisation énoncés dans la Charte des Nations Unies, a su favoriser l'accès de la Guinée équatoriale à l'autodétermination.

114. Pour le Chili, c'est là un événement particulièrement important. Déjà en 1966, il était représenté au sein du Comité des Vingt-Quatre, lequel venait d'engager les premiers contacts qui ont permis d'arriver à un jour comme celui-ci. Et cette année, conjointement avec la Syrie, l'Iran, le Niger et la Tanzanie, il a pu donner témoignage du parfait déroulement du référendum et des élections qui ont eu lieu récemment en Guinée équatoriale. Par une libre décision du peuple, S. E. M. Francisco Macías Nguema occupe la présidence de la République, et une assemblée législative s'emploie à donner une structure à la nouvelle nation. Le Chili a toujours maintenu les meilleures relations avec les peuples africains et partage totalement les préoccupations de toutes les nations en voie de développement. Aussi ses liens avec le grand continent se trouvent-ils renforcés avec l'entrée au sein de l'Organisation des Nations Unies de la Guinée équatoriale, d'un peuple d'expression et de mentalité espagnoles.

115. Nous formons pour la Guinée équatoriale nos vœux les meilleurs de bonheur et de prospérité dans la justice et la paix.

116. M. HAMID (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le rétablissement du Président de l'Assemblée générale, nous saisissons cette occasion pour exprimer le grand plaisir que nous éprouvons à le voir de nouveau à son poste de commandement. Nous félicitons le Président du courage et du dévouement dont il a fait preuve en assumant le lourd fardeau de la présidence si rapidement après une sérieuse opération et nous lui adressons nos vœux les plus cordiaux pour une vie longue et jalonnée de succès.

117. Ma délégation se félicite vivement de l'admission de la République de la Guinée équatoriale au sein de cette auguste assemblée des nations et lui souhaite la bienvenue. Le fait que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la

résolution portant sur la question de l'admission de la Guinée équatoriale, résolution dont le Pakistan a été l'un des auteurs, est un motif de profonde satisfaction pour notre délégation. L'admission de ce nouvel Etat aux Nations Unies ne représente pas seulement un grand progrès et une justification du principe de l'universalité, qui est peut-être l'un des idéaux les plus fondamentaux de l'Organisation, mais elle souligne aussi le fait que le colonialisme appartient irrévocablement au passé.

118. A ce propos, nous voudrions également saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à l'ancienne Puissance administrante pour les efforts qu'elle a déployés afin de permettre à la Guinée équatoriale d'accéder à l'indépendance dans un esprit de coopération et de justice. En rendant possible la présence des Nations Unies sur ce territoire, conformément aux vœux de l'Assemblée générale, l'Espagne a créé un important précédent qui servira utilement de modèle au processus de décolonisation. Nous remercions l'Espagne d'avoir ainsi perçu et compris la réalité et les aspirations de ce siècle.

119. L'admission du peuple de la Guinée équatoriale aux Nations Unies représente une décision que ma délégation appuie sans réserve. A cette occasion, nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au Président, au Gouvernement et au peuple de la République de la Guinée équatoriale. Nous répétons notre ferme conviction que la participation de cette république indépendante aux travaux des Nations Unies contribuera de façon importante à l'établissement de la paix mondiale et au respect des droits de l'homme. L'admission de la Guinée équatoriale aux Nations Unies en tant que Membre souverain et à part entière vient couronner de succès les efforts admirables déployés par l'Organisation pour accélérer l'accession de ce pays à l'indépendance.

120. M. JOUEJATI (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Je désire tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée du rétablissement de sa précieuse santé et formuler le vœu que ses hautes fonctions ne seront pas pour lui une charge trop lourde.

121. Si la Guinée équatoriale n'occupe pas un vaste territoire, les qualités de son peuple, le potentiel de ses terres et la maturité de ses dirigeants en font sa richesse. Ainsi son entrée aux Nations Unies a-t-elle une signification toute spéciale, et son expérience de même que sa contribution ne seront pas sans importance. La communauté internationale peut être d'autant plus satisfaite que l'accession de ce pays à l'indépendance s'est effectuée dans l'unité, la paix, la liberté et l'harmonie. La maturité de son peuple et la coopération chaleureuse que l'Espagne lui a accordée sans réserve ont contribué à créer cette excellente atmosphère.

122. Dès le départ, l'indépendance et l'unité avaient été fixées comme objectifs, et ces objectifs ont été atteints. L'ONU, qui a organisé des missions en Guinée équatoriale auxquelles mon pays a eu l'honneur de participer, a joué un rôle constructif dans ce processus d'indépendance. L'Espagne a non seulement coopéré pleinement avec l'Organisation, s'acquittant ainsi de ses obligations en tant que Puissance administrante, mais elle a également montré que ce processus de décolonisation ne devait pas nécessaire-

ment prêter à controverse, mener à la violence, aux souffrances et aux effusions de sang ni faire fi des principes fondamentaux du droit et de la justice.

123. Comme on pouvait le prévoir, il en est résulté que l'Espagne et la Guinée équatoriale, pays dorénavant égaux et souverains, entretiennent d'excellentes relations, et que les Nations Unies ont accueilli chaleureusement la Guinée équatoriale et universellement approuvé l'attitude de l'Espagne.

124. Au nom des pays arabes, je voudrais exprimer au peuple et au Gouvernement de la Guinée équatoriale et surtout à son courageux président, M. Francisco Macías Nguema, nos vœux les plus sincères pour un avenir prospère. Nous voudrions également exprimer à nouveau nos sincères remerciements au peuple et au Gouvernement espagnols ainsi qu'à leur grand chef et à leurs représentants actifs aux Nations Unies. Nous tenons à marquer au Secrétaire général combien nous apprécions le rôle vigilant et constructif dont il s'est acquitté avec tant de succès au cours des diverses étapes qui ont conduit à cet événement historique.

125. Enfin, je terminerai en déclarant que toutes les délégations arabes désirent exprimer leurs vœux de bienvenue à la délégation de la Guinée équatoriale et l'assurer de leur entière coopération.

126. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) [*traduit de l'espagnol*] : Comme toutes les autres délégations, la délégation vénézuélienne se réjouit sincèrement du prompt rétablissement du président Arenales et de son retour parmi nous pour diriger nos débats.

127. Au nom de la délégation vénézuélienne, ainsi qu'au nom du Gouvernement et du peuple vénézuéliens, je désire féliciter très vivement le peuple de la Guinée équatoriale pour son accession à cette indépendance tant désirée, avec l'appui efficace de l'Espagne et en application des règles qui régissent notre conduite au sein de cette organisation.

128. Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à la délégation de la Guinée équatoriale à l'Assemblée générale, à l'occasion de l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. Nous formons également les vœux les plus sincères pour la prospérité de la Guinée équatoriale qui est la première colonie espagnole à accéder à l'indépendance au cours de ce siècle. Cet événement est un motif de réjouissance pour les nations d'ascendance ibérique qui ont conquis leur liberté au siècle dernier; il constitue un nouveau trait d'union entre l'Amérique latine et le grand continent africain; enfin, c'est un exemple pour les autorités coloniales qui ne se sont pas encore avisées que l'état de colonisation est provisoire et que seule l'indépendance peut prétendre légitimement à la permanence.

129. M. KANO (Nigéria) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation tient à s'associer à toutes celles qui l'ont précédée pour exprimer sa joie de voir le Président de l'Assemblée générale revenu parmi nous.

130. Si j'ai demandé à prendre la parole, c'est particulièrement en raison des liens spéciaux qui ont toujours existé

entre le Nigéria et la République de la Guinée équatoriale. C'est avec un sentiment d'honneur et de fierté que je voudrais, au nom de mon gouvernement, féliciter la Guinée équatoriale à l'occasion de son admission aux Nations Unies. Le Nigéria est très heureux d'avoir été l'un des pays à patronner la demande d'admission de la Guinée équatoriale. La naissance de ce nouveau pays est naturellement une source de grande joie pour le Nigéria non seulement parce qu'elle marque la réalisation des buts et principes élevés énoncés dans la Charte de l'Organisation, mais aussi parce que chaque fois que naît un nouvel Etat en Afrique, il annonce la fin du colonialisme. L'admission de la Guinée équatoriale aux Nations Unies prouve une fois de plus que tous les peuples du monde ont la possibilité et le devoir de contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte, à savoir la paix et la sécurité internationales, le respect de la dignité et de la valeur humaine et la déférence voulue pour les droits de l'homme et de la femme ainsi que de tous les pays, qu'ils soient grands ou petits. Dans le cas de la Guinée équatoriale, le Gouvernement et le peuple nigériens sont particulièrement heureux que ce pays vienne aujourd'hui se joindre à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etat souverain et indépendant.

131. Dans les félicitations adressées à M. Francisco Macías Nguema, président de la Guinée équatoriale, le général Yakubu Gowon, chef du Gouvernement militaire fédéral du Nigéria et commandant en chef des forces armées, a exprimé au nom du Gouvernement et du peuple nigériens le souhait sincère que ces deux pays puissent trouver dans la charte de l'Organisation de l'unité africaine une force supplémentaire pour les rapprocher de l'objectif qu'est l'unité africaine.

132. Pendant des générations, le Nigéria et la Guinée équatoriale ont entretenu des relations très cordiales et fraternelles. Beaucoup de ressortissants du Nigéria vivent et travaillent dans la magnifique île de Fernando Póo et dans d'autres territoires appartenant à la Guinée équatoriale. Leur présence, leur joie de vivre et leur collaboration ont enrichi et continueront d'enrichir et de renforcer les liens qui existent entre nos deux Etats.

133. Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans rendre hommage à l'Espagne dont la politique éclairée a conduit à la naissance d'un nouvel Etat en Afrique et à son admission aux Nations Unies. A l'avenir, ma délégation espère que la Guinée équatoriale et le Nigéria maintiendront les relations fraternelles et cordiales qui sont de tradition entre nos deux pays.

134. M. CUHRUK (Turquie) : Au nom de la délégation turque et des Etats Membres du groupe asiatique, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue en cette assemblée générale à la délégation de la Guinée équatoriale. Ma délégation et les membres du groupe asiatique sont unanimes à féliciter la République de la Guinée équatoriale de son accession à l'indépendance et de sa venue au sein de la communauté internationale comme Etat souverain et indépendant. Les Etats Membres du groupe sont également heureux de noter que l'accession à l'indépendance de la Guinée équatoriale et le processus de la transmission pacifique du pouvoir par l'Espagne se sont déroulés conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

135. Il m'est un devoir agréable, en ces circonstances historiques, de présenter au nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies les félicitations des pays membres du groupe asiatique et de formuler en leur nom des vœux de bien-être et de prospérité pour le noble peuple de la Guinée équatoriale.

136. M. KOUYATE (Guinée) [*traduit de l'espagnol*] : Le représentant de la République du Burundi ayant parlé au nom de 40 pays indépendants d'Afrique, il n'y avait donc pas lieu que ma délégation demande aussi à prendre la parole. Toutefois, je me sens tenu, au nom du Gouvernement de la République de la Guinée, d'adresser dans la langue de Cervantes les félicitations les plus sincères au représentant de la Guinée équatoriale à l'occasion de l'admission de son pays au sein de la communauté internationale.

137. Nous sommes convaincus que la Guinée équatoriale, en tant qu'Etat souverain indépendant, contribuera efficacement à la lutte constante que mènent tant l'Organisation des Nations Unies que l'Organisation de l'unité africaine contre l'impérialisme, le colonialisme portugais et le néo-colonialisme partout où ils se manifestent dans le monde.

138. En conclusion, je voudrais assurer la délégation de la République de la Guinée équatoriale de l'appui indéfectible du peuple guinéen, de son gouvernement et de son chef, l'éminent président Sékou Touré.

139. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Ibongo, représentant spécial du Président de la Guinée équatoriale.

140. M. IBONGO (Guinée équatoriale) [Représentant spécial du Président de la Guinée équatoriale] (*traduit de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, adresser au nom de la délégation de la Guinée équatoriale nos vœux de prompt rétablissement à M. Arenales, président de l'Assemblée, que j'ai eu l'occasion de rencontrer et auquel, de ce fait, je me sens lié en ce moment non seulement par nos relations officielles, mais par des sentiments de sympathie personnelle.

141. A mon frère de Guinée, de la Guinée située au nord de l'Equateur, je répondrai que "dans mon pays on parle aussi français", mais que je préfère en cette journée utiliser la langue dans laquelle est rédigée notre constitution, c'est-à-dire l'espagnol.

142. Au nom du peuple souverain et indépendant de la Guinée équatoriale, et en tant que représentant personnel du premier Président de la République, S. E. M. Francisco Macías Nguema et de son gouvernement, j'ai le grand honneur de présider la délégation guinéenne à l'occasion de cet acte unique dont le souvenir demeurera toujours dans l'histoire de mon pays : l'entrée de la République libre, indépendante et souveraine de la Guinée équatoriale à l'Organisation des Nations Unies.

143. Il y a quelques instants, à l'issue du vote, la communauté des nations souveraines a accepté en son sein la Guinée équatoriale comme membre de plein droit, non seulement en vertu du droit international, objectif qui a été atteint le 12 octobre dernier, mais également sous l'égide

des dispositions de la Charte des Nations Unies. Pour la Guinée équatoriale comme pour l'Organisation, l'admission du cent vingt-sixième Etat Membre prouve une fois de plus le caractère d'universalisme qui a marqué le développement des Nations Unies au cours de ces dernières années, tendance qui a eu une grande influence sur les relations internationales et a dépassé les prévisions les plus optimistes des participants à la Conférence de San Francisco.

144. Animés de cet esprit d'universalité et convaincus que la liberté et l'indépendance ne pourront prendre toute leur réalité que par l'acceptation de toutes les obligations qu'impose le monde actuel, les dirigeants de la Guinée équatoriale ont, dans une lettre signée de notre président, en date du 25 octobre dernier, demandé l'admission de notre pays à l'Organisation; ils ont accepté les dispositions de la Charte et se sont engagés solennellement à les respecter.

145. Nul ne peut être surpris de notre désir de participer à la vie internationale. C'est par l'intermédiaire de l'Organisation, et du Comité des Vingt-Quatre en particulier, qu'a pu s'accomplir le processus lent, mais décisif, qui a permis à la Guinée équatoriale d'accéder à l'indépendance. C'est pourquoi, en cette première occasion où la Guinée équatoriale se fait entendre devant l'Assemblée, qui réunit les représentants de la majorité des Etats souverains du monde, nous voudrions exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies, à ce qu'elle représente et à tous ceux qui s'efforcent notamment de faire appliquer les principes énoncés à l'Article 73 du Chapitre XI de la Charte et la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, de décembre 1960, et relative à la libération des peuples coloniaux.

146. Nous entrons à l'Organisation des Nations Unies à un moment où le processus de décolonisation est considéré par certains comme une conspiration des fauteurs de désordre et par d'autres comme une question qu'il faudrait abandonner devant l'opposition vigoureuse de certains pays à la libération de leurs colonies opprimées. Ceux qui, comme nous, viennent de laisser derrière eux les séquelles physiques, psychiques et morales du colonialisme savent que la désintégration de ce système de domination ne peut être regardée comme un spectacle lointain à propos duquel il soit permis de se livrer à des pirouettes de rhétorique ou à des jongleries verbales sur l'opportunité ou l'inopportunité d'accorder l'indépendance à certaines colonies. La liberté et la justice sont indivisibles; cela exige que l'on mette en oeuvre toutes les ressources humaines et politiques dont on dispose pour libérer les opprimés. Il ne saurait être question de garder un silence complaisant. Il ne saurait être question de s'arrêter à des compromis. L'indépendance est irremplaçable.

147. L'action d'une organisation internationale dans un domaine déterminé est la résultante des efforts constructifs déployés par ses membres dans ce domaine. L'indépendance de notre pays a été le résultat de l'action de nombreuses forces dont, en ces heures de joie et d'acceptation loyale des responsabilités de l'avenir, nous ne pouvons pas ne pas parler.

148. Au nom de mon pays et de son gouvernement, je rends un hommage très particulier à mes frères d'Afrique et d'Asie. Leur lutte, celle de ceux qui se sont libérés avant

nous, a été la nôtre. Leur triomphe, celui de l'indépendance de leurs pays respectifs, a été célébré par nous en silence. Aujourd'hui, nous voulons fêter avec eux notre succès, succès dû à nos efforts mais aussi à la solidarité qu'ils nous ont témoignée à l'occasion des travaux de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, notamment depuis 1962, époque où, pour la première fois, notre actuel ministre des affaires étrangères, M. Anatasio Ndong Miyone, a présenté à cette organisation la revendication par notre pays de son droit à l'indépendance.

149. Voici quelques jours, la Guinée équatoriale a été admise au sein de l'Organisation de l'unité africaine. Nous avons atteint ainsi le premier de nos buts : nous unir à nos frères d'Afrique dans une association continentale orientée vers la réalisation de l'unité politique, économique et sociale de nos peuples respectifs. Pour des raisons qui ne dépendaient pas de notre volonté, nous avons vécu à l'écart des courants spirituels de ce grand continent qui subit encore l'exploitation du colonialisme et du racisme. En atteignant notre pleine souveraineté, nous avons voulu nous joindre aux pays avec lesquels nous unissent le même passé lointain, des expériences récentes analogues et la même conception de l'avenir. Nous suivrons le chemin qui mène à l'unité africaine, que ce soit par la création d'institutions régionales ou par l'intégration progressive. Tout ce qui tend à la mise en commun des forces humaines, économiques et sociales de notre continent trouvera notre pays, notre peuple disposés à y collaborer.

150. Fidèle à cet esprit de coopération et situé à une soixantaine de kilomètres d'une terre où tonnent les canons d'une guerre fratricide dont le vacarme parvient à nos oreilles, mon pays, restant dans la ligne de l'unité africaine, a offert une assistance humanitaire pour soulager les souffrances causées par ce terrible conflit.

151. La politique de notre gouvernement est une politique de coopération étroite avec tous les pays africains épris de paix et attachés à la libération des peuples opprimés. Nous proposons à ceux de nos frères auxquels les circonstances historiques et géographiques nous lient depuis toujours l'établissement de relations de bon voisinage. Nous n'aliénerons pas notre souveraineté territoriale en acceptant l'implantation de bases militaires propres à compromettre l'équilibre politique et stratégique de la région. Nous espérons que notre indépendance et notre intégrité territoriale seront respectées et notre gouvernement, conformément aux stipulations de la Charte, prendra les mesures préventives nécessaires pour sauvegarder notre souveraineté et la continuité de notre Etat et de nos institutions.

152. Il y a, Monsieur le Président, un groupe de pays — et vous même appartenez à l'un des pays de ce groupe, de ce continent — auquel j'ai à transmettre un message particulier : un salut cordial et le désir de coopérer étroitement dans les domaines économique et culturel avec les peuples hispano-américains. Ces peuples ont compris notre cause, la cause de notre indépendance. Parlant la même langue, ayant été administrés par la même puissance, nous sommes unis par des liens spirituels très forts bien que notre expérience du colonialisme ne soit pas identique. Ce n'est pas en vain que des Guinéens ont quitté notre terre il y a quatre siècles : leur présence en Amérique latine a exercé une influence qui, de nos jours, est manifeste, sur l'histoire, la

littérature, l'art et la personnalité même d'un grand nombre des pays de cette région. En Amérique, notre ex-puissance administrante — l'Espagne — a adhéré avec conviction à l'idée — je reprends ici les termes d'un sociologue mexicain — d'une "race universelle". Appartenant, sans perdre pour autant notre authentique personnalité africaine, à la communauté culturelle hispanique, nous l'enrichissons en contribuant à en faire une des forces humaines et culturelles les plus universalistes du globe, une influence qui s'étend sur quatre continents. Cela ne peut rester sur le seul plan des déclarations lyriques. Ce n'est pas une nostalgie, mais un espoir, un tremplin pour l'avenir. Nous voulons être les représentants africains de la communauté latino-américaine.

153. Nous exprimons également notre reconnaissance à tous les pays épris de paix, de progrès et attachés à la liberté des peuples. Nous faisons part à toutes les puissances qui nous ont manifesté leur solidarité pendant que nous menions à bien le processus de notre décolonisation de notre désir de coopérer loyalement avec elles dans le cadre et hors du cadre de cette organisation.

154. Notre décolonisation revêt un caractère particulier : sa dernière phase a été marquée par l'action concertée de l'Organisation des Nations Unies et de la Puissance administrante. En ces heures sombres pour ceux qui cherchent à résoudre le problème colonial, en cette époque où certains Etats qui ont colonisé des régions d'Afrique joignent l'intransigeance à l'incompréhension, il n'est que juste que nous reconnaissions que l'Espagne a eu le mérite de ne pas s'opposer à notre accession à l'indépendance. Le chemin a été long, rude et difficile. Comme pour toutes les oeuvres humaines, le résultat final est plus important que les imperfections de l'exécution.

155. Conviés par l'Espagne, naguère comme aujourd'hui, à un dialogue ouvert, à un de ces dialogues où, comme l'a dit récemment ici un représentant de l'Afrique, se manifeste la grande capacité de compréhension du peuple africain, nous ne pouvions le refuser, car, comme l'ont toujours cru les dirigeants de la Guinée équatoriale, l'important n'est pas de rejeter la colonisation mais de la dépasser.

156. Notre indépendance à l'égard de l'Espagne revêt une signification humaine très grande, si grande qu'elle l'emporte sur les bénéfiques politiques éphémères que pourraient à court terme y rechercher des esprits calculateurs. Notre indépendance constitue le premier acte d'une authentique révolution humaine : la libération des Guinéens, la libération des idées et des esprits guinéens dans les domaines politique, économique et social. La nation qui libère se libère elle-même. C'est là un aspect de la décolonisation qui a été minimisé à cause du poids d'autres considérations plus prosaïques, au détriment des authentiques valeurs humaines, qui constituent l'objet même de la décolonisation. Le vent qui a soufflé de l'Espagne vers la Guinée n'a pas la violence d'un ouragan. Il peut aussi souffler en direction de l'Atlantique sans provoquer une tempête.

157. A nous qui venons d'être décolonisés, il paraît de même logique et évident qu'une nation qui a su décoloniser est en droit d'exiger que les autres en fassent autant. Toutes les nations qui subissent un colonialisme périmé ou sont victimes de situations anachroniques et n'ont pas le plein

exercice de leur souveraineté territoriale dans des régions où l'histoire leur donne ce droit méritent la sympathie du peuple guinéen. Nos relations avec l'Espagne seront amicales, comme il sied à deux peuples dont chacun a su respecter l'indépendance de l'autre.

158. Un ministre des affaires étrangères sud-américain, parlant devant cette assemblée et du haut de cette même tribune, a appelé l'ONU l'Organisation du dernier espoir. Quant à nous, qui sommes animés sans doute par le sentiment de notre impuissance propre et par le zèle inhérent à ceux qui viennent d'accéder à la vie internationale, nous aimerions l'appeler l'Organisation de la grande espérance.

159. Nous avons conscience d'accéder à la vie internationale à une époque de grave crise politique et de déséquilibre entre les pouvoirs et les forces économiques. C'est ce qui explique que la recherche de nouvelles solutions aux conflits qu'aggravent constamment les passions et les facteurs irrationnels ait conduit la société internationale sur une voie sans issue. Nous vivons une époque où, plus que jamais, le souci égoïste d'élargir les zones d'influence et une conception étroite des intérêts nationaux liée à une interprétation unilatérale des concepts de souveraineté et d'indépendance nationales accentuent le déséquilibre mondial existant dans une société inter-Etats déjà décentralisée. Nous savons que nous allons nous heurter à des problèmes graves et difficiles dont la plupart nous étaient totalement inconnus dans les années de notre lutte pour l'indépendance. Nous savons également qu'en raison peut-être de l'aspect apocalyptique de la situation mondiale l'apparition d'un pays de nos dimensions dans la communauté des nations suscite un certain scepticisme. Je me félicite de ne pas avoir rencontré un tel scepticisme, ni au Conseil de sécurité ni à l'Assemblée générale. Cependant, on doute de l'aptitude des "petits pays", comme on les appelle, à participer au règlement des problèmes concernant la paix et la sécurité internationales, et de l'efficacité du rôle qu'ils peuvent jouer.

160. L'ironie de cette situation, c'est que les seules oasis de paix, dans ce monde troublé qui ignore la tolérance, sont les pays de notre taille et de notre importance politique. Ce sont eux qui, par leur vocation pacifique, sont appelés à poursuivre sans faiblir les buts de la Charte : ils sont résolus à maintenir la paix et la sécurité internationales, et disposés à favoriser des relations amicales fondées sur le respect de l'égalité des droits et la libre détermination des peuples; ils sont également accessibles à la coopération internationale dans le domaine économique et social et peuvent coordonner les efforts communs visant à atteindre lesdits objectifs. L'Etat étant seul sujet en droit international, la qualité d'Etat est une condition requise pour entrer à l'ONU, mais elle ne doit pas être soumise à d'autres conditions que celles qui sont prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. La paix mondiale a rarement été menacée par l'arrogance des petits Etats. Nous pensons que, si seuls un petit nombre d'Etats ont le monopole d'exercer ce recours ultime qu'est l'exercice de la puissance et de la force, l'élaboration de la paix doit être le privilège de tous.

161. A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler les paroles prononcées récemment par un illustre diplomate

africain au Conseil de sécurité. Cet homme d'Etat s'est exprimé dans les termes suivants :

"Lorsqu'il y a un conflit entre deux petits Etats, le conflit disparaît; lorsqu'un conflit oppose un Etat puissant et un petit Etat, le petit Etat disparaît; lorsque le différend oppose deux grandes puissances, c'est l'ONU qui disparaît."

162. Nous avons appelé l'ONU l'Organisation de la grande espérance parce que même l'interprétation la plus étroite de la Charte laisse des voies ouvertes à la recherche de moyens qui permettraient de faire régner la paix, de préserver la sécurité internationale et de prendre des mesures collectives pour éliminer les menaces qui pèsent sur la paix et de supprimer ainsi les causes profondes des actes d'agression et autres actions qui compromettent l'ordre international.

163. Une étude minutieuse de la Charte permet de dégager les quatre principes essentiels qui ont inspiré la rédaction de la Charte à San Francisco : d'une part, le thème de la paix et de la sécurité collective et les moyens pacifiques permettant de régler les conflits qui découlent de l'affrontement des intérêts nationaux; d'autre part, le développement des activités économiques, sociales, culturelles et éducatives en tant que moyen de promouvoir la paix mondiale; en troisième lieu, la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité humaine et la valeur des droits de l'homme et de la femme comme des nations, petites ou grandes; et, enfin, le respect et la mise en application des concepts du droit international, qu'il s'agisse du droit coutumier ou du droit codifié dans des conventions, et des principes généraux du droit. Chacun de ces principes trouve son expression dans les différents articles de la Charte des Nations Unies. Le soin de veiller au respect du premier de ces principes est confié au Conseil de sécurité, qui reflète collectivement l'influence respective de chacune des puissances intéressées par les questions qui relèvent de la compétence propre du Conseil, telles que la paix et la sécurité, lorsqu'elles sont menacées par un différend ou une situation qui risque de dégénérer en un affrontement violent.

164. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait parvenir à un équilibre : celui-ci peut être réalisé en confiant, d'une part, un rôle spécial aux nations qui assument les principales responsabilités en cas de rupture violente de l'ordre international et, d'autre part, en assurant la participation de tous suivant un système de représentation qui respecte le découpage géographique et culturel du monde.

165. Ce serait minimiser la noble entreprise de cette organisation que de vouloir évaluer son rôle en se fondant uniquement sur les Chapitres VI et VII de la Charte : la création d'une tribune mondiale où grands et petits, hommes de toutes les croyances, de toutes les races et de toutes les origines discutent tout l'éventail des problèmes de la vie contemporaine est l'une des réalisations les plus remarquables de l'histoire de l'humanité.

166. La Charte est également un instrument de développement économique et social puisqu'elle assigne à l'Organisation un rôle important dans ce domaine : celui de créer des conditions de stabilité et de bien-être et de promouvoir les droits de l'homme, parallèlement aux obligations qui lui

incomber en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tel est peut-être l'aspect ou l'un des aspects les plus importants de la présence au sein de cette organisation des pays dits "petits".

167. Au moment où la Guinée équatoriale entre à l'ONU, ma délégation tient à dire qu'elle attache beaucoup d'importance à ce passage de la Charte. Il y a 10 ans, la situation mondiale faisait apparaître une division selon les méridiens, entre des systèmes économiques très particuliers et des conceptions idéologiques bien définies. Aujourd'hui, on constate que l'affrontement a tendance à s'établir selon les parallèles, et les antagonismes entre le nord et le sud. Il ne s'agit plus d'une lutte d'idéologies proprement dite mais d'une lutte entre les pays nantis et les pays démunis. Nous vivons aujourd'hui une époque plus dramatique, où ceux qui, chaque jour, chaque année, *have more and more* s'opposent à ceux qui chaque année, chaque jour, *have less and less*.

168. Le parallélisme n'existe plus, et c'est un écart de plus en plus marqué que l'on constate si l'on considère la croissance et l'augmentation de la productivité. Par ailleurs, la convergence des intérêts s'accroît à mesure que s'accroissent les tensions créées par les intérêts opposés.

169. De nombreux orateurs qui ne représentaient généralement pas les pays situés dans l'hémisphère auquel ma délégation appartient ont décrit le déséquilibre économique et commercial du monde actuel, situation qui n'est que trop bien connue. L'expérience de New Delhi a laissé un goût d'amertume, même à ceux d'entre nous qui n'y ont pas participé. Les orateurs en question se sont prononcés pour une amélioration et une distribution plus équitable des débouchés pour les produits primaires de nos pays, pour une libéralisation de certaines politiques douanières et protectionnistes à caractère de monopole, à l'échelle internationale. Ils se sont prononcés pour une uniformisation de la législation maritime concernant le fret et d'autres recettes invisibles. C'est là un problème qui intéresse directement mon gouvernement, ce qui s'explique naturellement par notre infrastructure économique. La faiblesse des pays de notre région face aux unités économiques géantes qui dominent le commerce international est un phénomène aussi dangereux pour la paix et la coopération internationales, à longue échéance, que peut l'être, à court terme, une politique violemment agressive et militariste.

170. Il est donc nécessaire de mettre au point de nouvelles méthodes et règlements commerciaux destinés à compenser le désavantage dont souffrent nos pays dans la balance actuelle.

171. Face au bilatéralisme exclusif imposé en raison d'intérêts étrangers aux autochtones des pays qui le subissent, le Gouvernement de la Guinée équatoriale harmonisera ses accords bilatéraux et ses intérêts en protégeant d'abord ses intérêts fondamentaux; il ouvrira de nouvelles voies au multilatéralisme par l'intermédiaire des organisations internationales existantes. Nous savons que développer notre pays ne consiste pas à attendre passivement l'aide étrangère. Nous prétendons être les premiers à nous aider nous-mêmes en développant au maximum nos ressources humaines et naturelles.

172. La Charte des Nations Unies a été rédigée sous la menace de deux spectres : l'horreur de voir se renouveler l'expérience de la seconde guerre mondiale et le souvenir non moins horrible de la politique d'abandon des droits de l'homme pendant et après la guerre.

173. Pour le peuple de la Guinée équatoriale, la décolonisation restera incomplète si elle n'est accompagnée de la création d'une société plus ouverte, plus dynamique et plus humaine.

174. Entrer à l'Organisation des Nations Unies en cette année internationale des droits de l'homme, instituée en vertu de la résolution 2339 (XXII) de l'Assemblée générale, nous impose une obligation qui dépasse les dispositions de notre constitution. En effet, ce n'est pas en vain que notre constitution reflète clairement cet esprit, et n'est-il pas dit à son article 3 :

"La République de Guinée équatoriale favorise le développement politique, économique et social de son peuple et garantit à tous ses citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion, l'égalité devant la loi ainsi que la sécurité sur le plan juridique. L'Etat reconnaît et garantit les droits et libertés de la personne humaine, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et proclame le respect des libertés de conscience et de religion, d'association, de réunion, d'expression, du choix de la résidence et du domicile ainsi que le droit à la propriété, à l'éducation et à des conditions de travail dignes."

De même, l'Etat favorise le développement des syndicats et des coopératives et assure aux travailleurs la défense de leurs droits.

175. Il est stipulé à l'article 4 que : "Tout acte de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, ou tout acte qui porte atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, à son intégrité territoriale, ... est passible de sanctions prévues par la loi."

176. Sur notre continent même, 23 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, 20 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans l'extrême sud de l'Afrique, plus de 20 millions d'Africains supportent le joug de la plus vile des formes d'exploitation : le régime colonial impunément imposé à nos frères d'Angola, du Mozambique, de São Tomé et Príncipe, de la Guinée dite portugaise ou Bissau, et les conditions de vie inhumaines qui sont celles des Africains en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud.

177. Ma délégation ne saurait dire grand-chose qui n'ait déjà été dit par d'autres personnalités à propos de ces zones de conflits humains et politiques de l'extrême sud de notre continent. Il ne nous reste plus qu'à joindre l'expression de notre indignation et notre horreur au blâme déjà prononcé par d'autres pays, partisans de la paix et de la liberté des peuples. Aujourd'hui, la joie que nous éprouvons à constituer un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies est assombrie par la tristesse que nous cause l'agonie des peuples africains de cette région auxquels nous faisons part de notre sentiment de solidarité en les encourageant à continuer la lutte jusqu'à ce qu'ils se soient entièrement

débarrassés de la gangrène du colonialisme et du racisme spoliateurs. On a parlé de l'impossibilité de respecter les stipulations de la Charte. Dans cette région, la Charte a été foulée aux pieds et l'opinion mondiale bâillonnée. Les protagonistes de cette situation sont, avant tout, les véritables petits Etats.

178. Nous, peuple de Guinée équatoriale, sommes disposés à faire de ce petit Etat un grand pays. Nous nous sommes engagés, en toute responsabilité, à participer aux tâches internationales. Nous avons accepté le principe de coexistence internationale. L'article 9 de notre constitution contient les principes juridiques constitutionnels les plus avancés du droit constitutionnel du XX^{ème} siècle. Il est précisé à l'article 55 que le système juridique guinéen s'alignera sur les règles généralement admises du droit international. L'article 57, qui concerne les traités internationaux, stipule que : "Leurs dispositions ne peuvent être modifiées ou suspendues, et il ne peut y être dérogé que selon les modalités prévues dans les traités eux-mêmes ou conformes au droit international général."

179. Nombre de ceux qui interprètent égoïstement l'expression "relations internationales" ont vu comme un suicide ce pas que nous avons fait vers la prépondérance des principes généraux du droit international sur les législations internes ou ce qu'on appelle "droit municipal". Mais ce n'est pas un suicide, c'est un signe de notre désir d'être présents dans toutes les manifestations spirituelles de ce monde en marche, de cette histoire qui ne pardonne jamais à ceux qui se laissent dépasser par elle. Par ailleurs, nous voyons avec inquiétude que les petits pays, à leur entrée dans la société mondiale, se heurtent à des principes ou pratiques qui ne sont nullement généraux mais qui tirent leur existence de la pratique coutumière de certaines puissances et zones culturelles. La société internationale est décentralisée. Les principes internationaux devraient être acceptés en tant que résultat d'un consensus et non pas en tant que chose imposée par une zone culturelle déterminée. Le principe fondamental d'acceptation volontaire des normes générales du droit international n'a aucune valeur lorsqu'une puissance prétend, par sa force physique ou économique, imposer un critère unilatéral en le faisant passer comme principe généralement accepté dans la pratique internationale. L'un de ces principes est celui de la succession de souverainetés avec tout ce que cela implique.

180. Ce principe de la succession de souverainetés, appliqué à la décolonisation, est peut-être la dernière expression du colonialisme juridique. Nous estimons qu'avec l'indépendance apparaît une souveraineté nouvelle, dans des circonstances nouvelles. Le principe *rebus sic stantibus* prend encore plus de valeur lorsque non seulement ce sont les circonstances qui varient, mais également le sujet lui-même. Tout nouvel Etat est distinct de l'Etat antérieur, et l'apparition d'un nouveau sujet de droit constitue en soi une circonstance nouvelle.

181. En accédant à l'Organisation des Nations Unies, nous pensons qu'il y a dans l'esprit de la Charte trois aspects auxquels la Guinée équatoriale pourrait contribuer de plein droit, avec une capacité d'action égale à celle de n'importe quelle autre puissance : il s'agit du développement économique, social et culturel, de l'action visant à promouvoir les droits de l'homme ainsi que de celle qui vise à créer ou à

promouvoir des valeurs communes dans l'acceptation des principes juridiques qui tendent à réglementer les relations internationales. Le peuple de la Guinée équatoriale n'a aucune visée expansionniste, et son gouvernement n'envisage pas une politique aventureuse.

182. Si nous avons demandé à devenir Membre de l'Organisation, c'est que nous sommes convaincus que nos besoins pourront trouver expression dans les nombreuses et diverses tâches de l'Organisation des Nations Unies. Notre contribution à la paix pourra être notre participation au développement économique, social et culturel, notre rôle dans l'extension des voies de communication, notre politique de travail progressiste et nos efforts pour éliminer l'héritage du colonialisme.

183. Le programme de notre gouvernement s'identifie aux aspirations du peuple : libérer l'homme de l'exploitation, qu'elle soit le fait d'un autre homme ou de la machine de l'Etat. Le peuple en mouvement, la liberté et la justice sont la substance même du programme de notre président. Comme il l'a dit lui-même, notre gouvernement sera un gouvernement du droit et de la justice, mais surtout de la liberté. Nous ne sacrifierons pas la liberté à l'ordre. On ne peut accoler à notre régime ni "ismes" ni épithète pompeuse. La Guinée équatoriale, dont la devise est unité, paix et justice, devient donc en ce grand jour, grand pour beaucoup d'entre nous et pour l'Afrique, le cent vingt-sixième Membre de l'Organisation des Nations Unies : un grand jour de plus pour cette grande espérance que représente l'Organisation des Nations Unies.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

184. M. SHAW (Australie) [traduit de l'anglais] : Avant de présenter mes observations sur le point à l'examen, je tiens à m'associer aux objections opposées hier [1711^{ème} séance] par le représentant philippin aux termes dans lesquels il est demandé à l'Assemblée générale d'étudier la question de la représentation de la Chine à l'ONU. Les défenseurs de la Chine communiste, comme c'est leur habitude dans les questions de ce genre, ont choisi de donner à leur point un titre hautement tendancieux, dont le libellé même tend à préjuger l'issue de nos débats.

185. Le titre de ce point a été accepté par le Bureau tel qu'il lui a été présenté par ses auteurs, le Bureau n'ayant pas pour habitude d'intervenir dans le libellé que les auteurs décident d'utiliser. Mais le résultat est qu'une fois de plus nous avons à faire à un point de l'ordre du jour qui reflète la manière dont un certain groupe de délégations abuse de la tolérance du Bureau et de l'Assemblée.

186. Nous ne débattons pas aujourd'hui du "rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies". Nous discutons la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, et c'est ainsi que le point devrait nous être présenté. Comme l'a dit Confucius : "Si l'on n'utilise pas le langage avec justesse, si ce qui est dit ne correspond pas à ce qu'on veut dire, alors ce qui devrait être accompli

ne le sera pas. La morale et les arts se corrompent, la justice errera et les hommes désemparés resteront dans l'incertitude."

187. Après avoir consigné cette objection, j'aimerais ajouter que la délégation australienne se félicite d'avoir l'occasion de se prononcer sur la question de la Chine à l'Assemblée générale. S'il est vrai que cette question est devenue pour certaines délégations une sorte de routine, perdant par là une partie de sa nouveauté et de son intérêt, pour l'Australie et les pays de la région de l'Asie et du Pacifique qui vivent à proximité de la Chine les questions soulevées par le point en considération comptent au contraire parmi les problèmes les plus importants qui se posent au monde aujourd'hui. Nous avons l'habitude, à l'Assemblée générale, de nous pencher sur des questions qui présentent pour certains groupes de membres un intérêt profond, voire passionnel. Nous comprenons que tel ou tel de ces groupes se sentent directement visés par des problèmes régionaux proches de leurs coeurs et de leurs foyers. Mais, en plaçant la question de la Chine au premier plan des sujets qui réclament l'examen de la communauté internationale, nous entendons nous prononcer dans une perspective mondiale.

188. D'ailleurs, toutes les interventions faites jusqu'à présent dans ce débat présentent un dénominateur commun. Tous les orateurs, quelque solution qu'eux-mêmes préconisent, ont fait valoir l'importance du problème discuté. Il y a maintenant un certain nombre d'années que ce débat se poursuit avec plus ou moins d'intensité, sans que personne y ait jamais vu une question banale ou relevant de la simple procédure. Il est donc évident que, quelque opinion qu'on puisse avoir sur la représentation de la Chine, il s'agit assurément d'une question importante à laquelle s'applique l'Article 18 de la Charte.

189. Parmi les Membres qui proposent que les représentants de la République de Chine soient sommairement expulsés de l'ONU et que ceux du régime de Pékin soient invités à y siéger, certains reprochent à leurs adversaires de ne pas voir les faits. Je ne saurais accepter ce reproche. Les faits n'échappent ni aux auteurs du projet de résolution A/L.548 et Add.1 ni à ceux qui, nous l'espérons, voteront en faveur de cette résolution.

190. J'ai moi-même vécu deux ans au coeur de la Chine continentale, à un moment critique de l'histoire de ce pays, et ni celui-ci ni son peuple ne me sont étrangers. L'Australie n'entend pas faire comme si la Chine continentale n'existait pas, pas plus qu'elle n'a voulu s'en isoler. Le Gouvernement australien n'a pas cherché à interdire les relations qui pouvaient se développer entre les deux pays, et dont le commerce n'est que l'exemple principal. En fait, les dernières années ont vu une extension considérable du commerce entre l'Australie et la Chine continentale. Nous continuerons à être attentifs à toutes les possibilités qui pourraient s'offrir d'utiliser de telles ouvertures en vue d'un ajustement pacifique de nos relations.

191. Pour nous, il ne s'agit pas simplement d'admettre l'existence du peuple de la Chine continentale. La question est plus difficile et plus complexe. Examinons quelques-unes des difficultés générales présentées par les problèmes qui doivent être résolus avant que nous nous

arrêtions à une décision simpliste sur le changement de la représentation de la Chine à l'ONU.

192. En premier lieu, nous ne pouvons ignorer, comme le font bien des défenseurs de Pékin, les paroles et les actions émanant du régime communiste chinois lui-même. Celui-ci exige avant tout que la République de Chine soit expulsée de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de tous les autres organes de l'ONU. Cette condition ne peut être acceptée par ceux d'entre nous qui reconnaissent en la République de Chine un Membre fondateur de l'ONU — et un Membre actuel qui s'est acquitté de toutes ses obligations. Taiwan a une population supérieure à celle de deux tiers des Etats représentés à l'ONU, y compris l'Australie. Le niveau de vie de cette population comme l'aide qu'elle accorde à d'autres peuples peuvent servir d'exemples à bien des pays. Nous ne sommes nullement convaincus par l'argument qu'on avance parfois et qui voudrait qu'on sacrifie les intérêts des 13 millions de personnes vivant dans l'île de Taiwan à la nécessité inférieure d'un accommodement avec les 700 millions de personnes vivant sur le continent. Une telle proposition est répréhensible sur le terrain des principes et discutable en tant que moyen pratique de faire évoluer pacifiquement la situation en Asie orientale.

193. La deuxième exigence de Pékin a été très clairement formulée par le maréchal Chen Yi le 29 septembre 1965. Je cite :

"L'ONU doit corriger ses erreurs et se soumettre à une réorganisation et à une réforme radicales. Elle doit reconnaître et redresser toutes les erreurs passées. Elle doit notamment déclarer nulle sa résolution condamnant la Chine et la République populaire démocratique de Corée comme Etats agresseurs et adopter une résolution condamnant les Etats-Unis comme Etat agresseur; la Charte des Nations Unies doit être réexaminée et révisée par tous les pays du monde, grands ou petits; tous les pays indépendants doivent être représentés aux Nations Unies; toutes les marionnettes de l'impérialisme doivent en être expulsées²."

194. Les rodomontades de Pékin ne seront pas satisfaites. En fait, nous ne voyons rien dans les déclarations de Pékin qui indique que le régime communiste soit actuellement animé d'un désir réel de siéger au sein de l'Organisation. D'ailleurs, même les pays qui ont des représentants diplomatiques à Pékin sont incapables de nous expliquer clairement ce qui s'y passe. Si l'Assemblée devait décider d'inviter le régime communiste chinois à envoyer des représentants à l'ONU, savons-nous vraiment à qui notre invitation s'adresserait ? Il nous est difficile de distinguer entre quelles mains se trouve aujourd'hui, à Pékin, le pouvoir unique et effectif. La question est d'importance, car ceux qui demandent que la Chine soit représentée par Pékin le font sans doute en pensant à certaines autorités qu'ils jugent à la fois capables et désireuses d'assumer les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies.

195. Certains Membres tendent parfois à oublier ce que dit la Charte sur la qualité de membre, et ce qu'elle ne dit pas.

² *Pekin Information*, 8 octobre 1965, p. 12 et 13.

Je n'y trouve aucune référence à un principe quelconque d'universalité. Il se peut que ce soit là le but légitime de notre organisation, la fin ultime à laquelle nous devons apporter notre zèle. Mais, si l'on considère la Charte comme un traité international imposant certaines obligations, nous n'y trouvons pas cette notion. L'universalité de l'ONU, si elle est un jour atteinte, impliquera la volonté universelle d'accepter et de remplir les obligations imposées par la Charte.

196. Même s'il s'agit d'une question théorique, remarquons que nous trouvons effectivement dans l'Article 4 de la Charte une définition des Etats qui peuvent devenir Membres des Nations Unies :

“Peuvent devenir Membres . . . tous autres Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la présente Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire.”

197. Comment, donc, le régime de Pékin répond-il à cette description ? Notre principal critère à cet égard doit être les propres actions de ce régime depuis 1949, et nous y voyons des motifs d'inquiétude. Pendant la guerre de Corée, puis en Inde en 1962, nous avons vu Pékin prêt à diriger ses forces armées contre ses voisins. Au Tibet, nous avons assisté au sort tragique d'un peuple qui, malgré ses liens historiques avec la Chine, a été assez courageux pour refuser de se plier à tous les dogmes tyranniques du maoïsme. Dans de nombreux autres pays d'Asie, nous avons vu le régime de Pékin donner ses encouragements et participer à toute une série de campagnes terroristes, d'actes d'infiltration et de subversion, à de prétendues guerres de libération nationale qui, loin d'être ce que l'on prétend, ne représentent que les activités de minorités militantes, soutenues par l'étranger.

198. Ce serait refuser de voir l'aspect le plus important de ce débat que de négliger le soutien apporté par la Chine communiste à l'agression indirecte dont sont victimes depuis 20 ans la Malaisie, l'Indonésie, la Birmanie, le Laos, les Philippines, la Thaïlande et le Viet-Nam. Il ne s'agit pas là d'une suite d'accidents, mais des résultats d'une politique délibérée, ainsi que l'indique la citation suivante de Mao Tsé-toung, reproduite dans la publication de Pékin *Drapeau rouge* de mars 1964 :

“La révolution et les guerres révolutionnaires sont inévitables dans une société de classes . . . La prise du pouvoir par la force armée et le règlement des problèmes par la guerre sont la tâche centrale et la plus haute forme de révolution. Ce principe révolutionnaire marxiste-léniniste est valable universellement, pour la Chine comme pour tous les autres pays³.”

199. Et, si l'on en croit les déclarations officielles émanant du régime communiste chinois, les “autres pays” auxquels doit s'appliquer en particulier ce processus révolutionnaire comprennent les pays voisins de la Chine : la Birmanie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande.

200. On trouve une autre opinion sur la même question, c'est-à-dire sur la volonté du régime de Pékin de remplir les

obligations internationales découlant de la Charte, dans un article distribué à New York sous forme de communiqué de presse, le 12 juin de cette année, par la mission permanente d'un autre pays voisin de la Chine, l'Union soviétique. Cet article reproduit les vues exprimées dans un magazine russe, dont j'extrais les phrases suivantes :

“A Pékin, on ne soutient guère l'idée de l'intangibilité des frontières entre les Etats et du règlement des problèmes territoriaux exclusivement au moyen de négociations. Le groupe de Mao Tsé-toung profite des questions territoriales pour envenimer les relations entre les pays et attiser les tendances nationalistes dans le peuple chinois. La propagande de Pékin rappelle constamment au peuple chinois et aux autres peuples que les anciennes frontières de la Chine passaient sur le territoire actuel de nombreux Etats voisins⁴.”

201. Je trouve dans le même article le passage suivant :

“Les objectifs du groupe de Mao Tsé-toung se cachent aussi sous la théorie de la “guerre populaire”, que les dirigeants chinois présentent comme un “moyen magique”, comme une “vérité universelle valable toujours et partout”. Les appels et les actes aventuriers de Pékin contre plusieurs pays afro-asiatiques pendant l'été de 1967 ont montré que cette théorie est destinée à pousser les peuples de ces pays, au mépris de leurs intérêts véritables, à renverser les gouvernements qui, pour une raison ou pour une autre, ne conviennent pas aux maoïstes⁵.”

202. A la lumière de cette analyse de la politique étrangère actuellement poursuivie par les dirigeants de Pékin, on ne voit pas bien comment ce régime pourrait remplir les conditions stipulées à l'Article 4 de la Charte, ni comment espérer qu'il accepte l'obligation contenue dans la Charte de régler les différends par des voies pacifiques.

203. Bien mieux, toute décision de cette assemblée qui pourrait être interprétée comme une acceptation ou une approbation de la politique et des pratiques de Pékin serait directement contraire aux intérêts des nombreux peuples divers de la région d'Asie et du Pacifique.

204. Cette vaste région du monde a subi une évolution dont la signification échappe peut-être quelque peu à l'Assemblée. On s'est efforcé d'y instaurer une communauté de nations, dont chacune à sa façon marche à grands pas sur la voie de l'évolution sociale et du progrès pacifiques apportés par l'introduction d'innovations techniques et du développement économique. Les efforts ainsi exercés pour renforcer les diverses nations indépendantes et pacifiques de cette région du monde sont menacés par les prétentions et par les actes hostiles de Pékin. Les peuples de cette vaste et importante région savent parfaitement ce qui se passe dans le monde qui les entoure, et ils auraient de la peine à comprendre des déclarations qui, émanant de l'Assemblée, compromettraient la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés.

³ Citations du président Mao Tsé-toung (Pékin, Editions en langues étrangères, 1965).

⁴ G. Apalin “La politique étrangère du maoïsme”, *La vie internationale*, No 6, juin 1966, p. 53.

⁵ *Ibid.*, p. 55 et 56.

205. Une tâche immense attend les peuples et les nations de la région d'Asie et du Pacifique qui désirent vivre en paix les uns avec les autres ainsi qu'avec le peuple chinois tout entier. Je le répète : personne dans cette région n'ignore la Chine. Le problème qui se pose à ces pays — et je place l'Australie parmi eux — consiste à établir avec la Chine continentale des rapports empreints d'un respect mutuel, libres de toute crainte et marqués par la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Telle est, et telle sera peut-être pendant plusieurs dizaines d'années, la tâche majeure qui attend notre diplomatie, et c'est là une tâche qui exige de la fermeté et de la patience.

206. Nous ne saurions renoncer à rechercher des accommodements en Asie, car il se peut qu'en dépende la paix de la région, et peut-être même du monde; mais les difficultés que nous rencontrons sur cette voie sont en grande partie l'oeuvre même de Pékin. Parmi ceux qui défendent le régime communiste, trop nombreux sont ceux qui veulent que toutes les concessions et tous les risques soient du côté des autres pays, et jamais de Pékin. Les accommodements ne se font pas à sens unique. Pékin aussi doit indiquer que la Chine est prête à vivre en harmonie avec ses voisins, à accepter les obligations internationales et à conclure les arrangements nécessaires à l'exécution efficace de ces dernières. Telles sont quelques-unes des considérations présentes à l'esprit de la délégation australienne au moment d'examiner les trois projets de résolution dont l'Assemblée est saisie.

207. La première proposition sur laquelle l'Assemblée sera appelée à se prononcer est contenue dans le projet de résolution A/L.548 et Add.1, dont l'Australie est l'un des auteurs. Ce texte demande à l'Assemblée de confirmer ce qu'elle a réaffirmé l'année dernière encore, à savoir que toute proposition tendant à changer la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies constitue une question importante exigeant la majorité des deux tiers, conformément à l'Article 18 de la Charte. Cette proposition nous paraît aller de soi, et nous exhortons les membres de l'Assemblée à l'appuyer.

208. Le deuxième projet de résolution, présenté par l'Albanie et un certain nombre de coauteurs, est publié sous la cote A/L.549 et Add.1. Ce projet demande que les représentants de la République de Chine soient expulsés des Nations Unies et remplacés par les représentants de Pékin. Pour les raisons que j'ai avancées, nous ne pouvons appuyer ce projet de résolution, et nous voterons contre.

209. Diverses délégations, dont la délégation italienne, ont présenté un troisième projet de résolution, publié sous la cote A/L.550. Nous comprenons et respectons les raisons qui les ont poussées à présenter ce projet. En s'opposant l'année dernière à un projet de résolution semblable, la délégation australienne a précisé que le moment n'était pas encore venu de prendre des décisions du type que proposent les auteurs de ce texte. Au cours de l'année écoulée, nous n'avons rien vu dans la politique ni dans les pratiques de Pékin qui nous incite à modifier ce jugement. Nous ne pensons pas que l'adoption d'une telle résolution à ce stade nous aiderait à atteindre le but que nous poursuivons et qui consiste à créer une situation dans laquelle tous les pays d'Asie et du Pacifique accepteraient des liens de respect et de compréhension mutuels, d'où soient exclus les menaces

et les actes d'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Nous estimons que les opinions de tous les intéressés sont suffisamment connues, et nous doutons qu'une mesure officielle du genre de celle qui nous est proposée puisse ajouter à ce que les membres savent de la situation, ou qu'elle suffise, à ce stade, à faire augurer d'une évolution plus favorable de cette situation.

210. En conclusion, permettez-moi de citer un extrait de la déclaration faite le 9 octobre par M. Hasluck, ministre australien des affaires extérieures, au cours du débat général. Se référant à la région du monde qui intéresse le plus étroitement l'Australie, dont nous avons une connaissance directe et au bien-être de laquelle nous apportons notre contribution, c'est-à-dire l'Asie et le Pacifique occidental, M. Hasluck a notamment déclaré ce qui suit :

«... les événements d'Asie sont d'une importance vitale pour le monde entier. En Asie vivent des populations énormes, appelées à croître encore grâce à la lutte victorieuse contre les maladies. Il s'y trouve des civilisations anciennes, berceau d'une bonne partie de ce qui fait le prix des civilisations du reste du monde, et le génie de l'homme de l'Asie pourrait se révéler d'une précieuse valeur pour toute l'humanité.

«Cette région est importante pour le reste du monde... Si les pays qui s'y trouvent ne peuvent résoudre leurs problèmes sociaux et économiques et établir entre eux des relations stables et pacifiques, la paix et la prospérité du reste du monde seront compromises. Mais s'ils parviennent à résoudre ces problèmes, le reste du monde constatera que les autres difficultés aussi en seront amoindries.

«Les Asiatiques qui sont devenus libres et indépendants s'efforcent avec courage et espoir de façonner la vie de leurs propres peuples dans leur propre pays comme ils l'entendent. Partout en Asie, aujourd'hui, l'élément positif et constructif est le nationalisme. Ces nations libres et indépendantes, nouvellement créées, entendent conserver leur liberté et leur indépendance. Elles veulent une Asie qui ne soit dominée par aucune puissance et qui ne soit pas menacée non plus d'être dominée par aucune puissance, une Asie dans laquelle des nations libres et indépendantes puissent prendre leurs propres décisions et les exécuter. C'est également ce que souhaite l'Australie... Il faut, pour y parvenir, une Asie où règnent la sécurité et la stabilité politique, la possibilité réelle pour les gouvernements de poursuivre la tâche essentielle qui consiste à donner à leurs propres populations une vie meilleure. Ce serait une Asie en plein changement — changement économique et social — où le niveau de vie pourrait s'élever, où l'économie serait une économie de progrès et de croissance, tant par ses répercussions sur la vie des peuples sur place que par ses répercussions sur le monde extérieur.

«...

«Ce qui trouble les pays libres de la région, c'est la crainte de ne pas avoir le temps ni la possibilité d'édifier des institutions nationales indépendantes, de poursuivre leur développement économique et de donner corps à leurs relations régionales et à des rapports harmonieux

entre eux. Ce qu'ils craignent, ce sont des menaces de l'extérieur, ou une attaque armée ou, plus vraisemblablement, une subversion de l'extérieur. La source principale de menaces, aujourd'hui, paraît être la Chine communiste, la région de conflit actif, à l'heure actuelle, étant le Viet-Nam.

“J'ai dit bien des fois, et je répète aujourd'hui encore, qu'à notre avis la tâche la plus importante en Australie — et pour d'autres pays aussi, je pense — consiste à veiller à ce que le continent chinois soit intégré à la famille des nations. Mais ce n'est pas une tâche que l'on puisse entreprendre unilatéralement. Les Chinois du continent doivent eux aussi prendre des initiatives de conciliation et de paix. Jusqu'à maintenant, hélas ! ils ont menacé leurs voisins, que ce soit au sud ou à l'est, à l'ouest ou au nord de chez eux. Le long de leurs frontières règnent le malaise et l'appréhension, et il y a même parfois des accrochages armés. Leurs voisins ont constaté à l'intérieur de leurs propres frontières des ingérences dans leurs affaires intérieures et des empiètements de la “révolution culturelle”. La Chine communiste s'est refusée à faire un geste de réciprocité pour vaincre son isolement d'une bonne partie de la vie diplomatique du monde, et les représentants des nations qui ont des relations diplomatiques avec Pékin ont très souvent été humiliés, harcelés et isolés... les problèmes liés aux relations avec le continent doivent être vus dans un contexte plus large que celui de la simple reconnaissance de Pékin ou de l'admission de Pékin aux Nations Unies.” [1687^{ème} séance, par. 116 à 121.]

211. M. KJARTANSSON (Islande) [traduit de l'anglais] : Je tiens tout d'abord, avec votre permission, Monsieur le Président, à commencer les quelques mots que je vais prononcer en remerciant l'ambassadeur d'Italie pour l'exposé brillant qu'il a fait hier pour nous présenter le projet de résolution A/L.550, soumis par la Belgique, le Chili, l'Islande, l'Italie et le Luxembourg [1711^{ème} séance]. Grâce à sa présentation très claire et concise, je pourrai moi-même être très bref.

212. C'est la dix-huitième année que l'Assemblée générale examine la question importante de la représentation de la Chine à notre organisation. Il est fort regrettable de constater que nous nous trouvons aujourd'hui à peu près au même point que lorsque nous avons abordé le problème, sans avoir trouvé la moindre solution constructive et positive qui nous permette de résoudre ce dilemme. En d'autres termes, nous n'avons fait en 17 ans pratiquement aucun progrès sur cette question importante.

213. Cependant, un nouvel élément a été introduit il y a quelque temps à l'Assemblée générale lorsque le projet de résolution dont je viens de parler a été présenté. Ce projet proposait la création d'un comité désigné par le Président de l'Assemblée et chargé d'étudier :

“... la situation sur tous ses aspects afin de formuler à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session, des recommandations appropriées en vue d'une solution équitable et pratique de la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, en conformité des buts et des principes de la Charte des Nations Unies”.

214. Cette simple résolution, qui prévoit la création d'un comité chargé d'étudier la question, ne préjuge en aucune manière le sujet à l'étude. Il n'envisage ni de conserver le *statu quo* ni d'expulser un membre actuel; au contraire, le Comité devra aborder l'ensemble de la question sans aucune idée préconçue. Nous ne pouvons imaginer en quoi cette résolution pourrait être nocive. Bien au contraire, elle pourrait faire surgir de nouvelles idées acceptables à tous et, par-dessus tout, elle vise à sortir la question de l'impasse où elle se trouve depuis déjà trop longtemps.

215. On me demandera quelle solution un petit comité pourrait découvrir, à laquelle aucun membre de l'Assemblée n'ait pensé. Il nous semble évident qu'un petit groupe qui consulterait toutes les parties intéressées pourrait rassembler toutes les idées et toutes les pensées mieux que ne pourraient le faire directement ou indirectement les parties intéressées dans une réunion groupant autant de participants qu'une séance plénière de l'Assemblée générale.

216. Telles sont donc les principales raisons pour lesquelles l'Islande est coauteur du projet de résolution A/L.550. Nous espérons vivement que les membres de l'Assemblée se rendront compte que nous sommes dans une impasse totale et que nous devons maintenant prendre une décision. Il se peut qu'il y ait d'autres moyens que celui qui est envisagé dans notre projet de résolution, mais, dans ce cas, nous n'en avons pas entendu parler. Nous demandons instamment à tous les membres d'examiner attentivement cette mesure modeste et nous espérons qu'ils parviendront à la conclusion que l'un des moyens de sortir de l'impasse où nous nous trouvons est de voter en faveur du projet de résolution A/L.550.

217. En poussant la question un peu plus loin, nous pouvons imaginer que, si les choses se passent comme à l'accoutumée, un ou plusieurs membres de l'Assemblée présenteront une résolution demandant que le projet de résolution A/L.550 soit considéré comme une question importante et exige donc une majorité des deux tiers pour être adopté. Je dois dire que nous suivons mal la logique de ce raisonnement et que nous ne voyons pas comment la création d'un comité peut être considérée comme une question importante. Si une résolution de ce genre est présentée, nous voterons contre.

218. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur le projet de résolution A/L.549 et Add.1, présenté par l'Albanie et 15 autres Etats, concernant l'admission de la République populaire de Chine et l'expulsion de la République de Chine de l'Organisation des Nations Unies. Il y a quelques instants, lorsque je parlais de la résolution dont nous sommes coauteur, j'ai souligné que le comité envisagé dans ce projet de résolution devait à tout prix aborder toutes les idées et les propositions sans aucune idée préconçue. Nous n'aborderons donc pas le fond de la question, mais nous nous contenterons de préciser que, par souci de logique, nous nous abstenons au cours du vote sur le projet de résolution A/L.549 et Add.1.

219. M. SANI (Indonésie) [traduit de l'anglais] : Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, permettez-moi de saisir cette occasion, au nom de mon gouvernement, de souhaiter la bienvenue dans notre organisation à la République de la Guinée équatoriale et de lui transmettre tous nos

voeux à l'occasion de son accession au rang d'Etat, en tant que membre indépendant et souverain de la communauté mondiale. Ma délégation est absolument persuadée que la Guinée équatoriale jouera un rôle constructif dans cette organisation internationale.

220. Une fois encore, l'Assemblée est saisie de la question de la représentation de la République populaire de Chine, question qu'elle traîne depuis de si nombreuses années. Je serai très bref sur ce sujet. La délégation indonésienne ne voit aucune raison de modifier sa position, qu'elle a définie l'année dernière dans la déclaration qu'elle a faite sur ce sujet [1609ème séance]. Rien n'a changé en ce qui concerne la position fondamentale de l'Indonésie, non plus qu'en ce qui concerne les relations de l'Indonésie avec la République populaire de Chine, dans la mesure où ce pays maintient son attitude hostile et agressive à l'égard de l'Indonésie. Ces perpétuelles attaques abusives contre le peuple et le Gouvernement de l'Indonésie et les activités subversives que la République populaire de Chine continue à soutenir et à encourager en Indonésie prouvent bien que son attitude n'a pas changé.

221. J'ai exposé l'année dernière devant cette assemblée la position de mon gouvernement en ce qui concerne la représentation de la Chine. En résumé, nous soutenions que la République populaire de Chine devait siéger à cette assemblée mondiale. Notre position n'a pas changé. Elle repose aujourd'hui, comme elle reposait alors, sur le respect total des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous sommes toujours fermement convaincus que le principe de l'universalité dans la composition de l'ONU est

indispensable à la réalisation de notre objectif de coopération mutuelle au service de la paix et de la sécurité dans le monde entier et plus particulièrement dans l'Asie du Sud-Est.

222. Ma délégation est également fermement persuadée que la question de la représentation de la Chine est une question d'une importance majeure pour l'Assemblée générale. La représentation du pays le plus peuplé du monde et le plus grand d'Asie est de toute évidence un sujet des plus graves. Cette question est d'autant plus importante que la Chine est devenue récemment la cinquième puissance mondiale à avoir maîtrisé la puissance de l'atome à des fins militaires. Cet événement entraîne de lourdes responsabilités et obligations et, en conséquence, le sujet de la représentation d'une puissance nucléaire est l'un des problèmes les plus graves dont nous sommes saisis.

223. Ma délégation pense donc que la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies doit être considérée comme une question importante. Telles sont les remarques que ma délégation tenait à faire à ce stade.

224. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Puis-je rappeler aux membres de l'Assemblée que, ainsi que nous l'avons décidé ce matin [1713ème séance], la liste des orateurs qui parleront sur le point 93 de l'ordre du jour sera close à 13 heures, le mercredi 13 novembre.

La séance est levée à 18 h 40.